

(Copies)

Lit. A.

Monsieur,

À la suite des mes différentes communications concernant les mesures prises par le Gouvernement du Roi pour empêcher le départ de personnes voulant se rendre en Candie, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis suivant, qui vient de m'être donné par le Ministère de l'Intérieur.

Un certain Cyriakio Alevisopoulos se proposait, à la tête de trente autres individus environ, d'après les renseignements parvenus à l'autorité, de partir clandestinement pour Candie. Aussitôt que la police a été informée de ce projet, elle s'est concertée avec la Gendarmerie, et les mesures ont été prises d'une manière si prompte et si habile, que le résultat fut couronné d'un plein

Monsieur

Monsieur C. Musurus,

Ministre - Président de S. M. le Sultan.

succès. Le sieur Alévisopoulos arrêté et mis sous la surveillance de la police, toute la bande a dû se disperser, et leur projet se trouve maintenant déjoué.

Le sous-mirarque du Pirée annonce également que dans la nuit du 7 au 8 du courant V. S. la patrouille s'étant aperçue que quelques individus se tenaient de côté de l'extrémité de la partie gauche de la sortie du port du Pirée, les interpella vivement et les poursuivit sur leur silence; alors ils se sont dispersés ayant abandonné un baril de poudre que l'autorité a saisi.

Agvèez, Monsieur l'assurance de ma haute considération.

/signé/ A. Païcos.

Athènes, ce $\frac{13}{25}$ Avril 1841.

(Copie)

Lit. D.

Monsieur,

J'avais prié le Ministère de l'Intérieur de me donner les renseignements que Vous m'avez demandés par votre Note du 20. Mars
1. avril dernier, à propos du départ clandestin de quelques individus soupçonnés de vouloir se rendre en Candie.

Je viens maintenant d'être informé du dit Ministère, qu'il avait été averti effectivement des préparatifs de départ de ces individus et qu'il avait pris en conséquence des mesures sévères pour les surprendre, puisque non-seulement la force armée avait été placée à cet effet dans les environs du Pirée, mais que la Corvette "l'Amélie" avait

Monsieur

Monsieur C. Musurus,
Ministre-Président de S. M. le Sultan

J. ~ ~ ~

envoyé des embarcations armées en dehors
du port, pour capturer le bâtiment, sur le
le quel les individus en question auraient
tenté d'effectuer leur départ.

Malgré les combinaisons de ces mesures,
les gens sont parvenus à s'échapper, en
s'embarquant probablement pendant la
nuit sur quelque endroit isolé, dont, comme
Vous ne l'ignorez pas, Monsieur, les parages
de l'Attique abondent.

Agriez, Monsieur, les nouvelles
assurances de ma haute considération.

/signé/ A. Païos.

Athènes, le $\frac{14}{26}$ Avril 1841. 38^{es}

Copie

Lit. C.

Monsieur,

Le Ministère de l'Intérieur, à qui je m'étais empressé de communiquer la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le $\frac{20 \text{ Mars}}{1 \text{ avril}}$ dernier, concernant la poudre enlevée des magasins à Patras, vient de me faire connaître ce qui suit.

Le Gouverneur d'Atchaïe avait informé de ce fait le Ministère, en ajoutant que la poudre enlevée fut transportée à Pétala sur un bateau de l'île d'Ithaque et de là par terre à Vonitza; que l'ordre fut alors immédiatement transmis au Gouverneur d'Acarnanie de faire des recherches rigoureuses pour découvrir les personnes aux quelles cette poudre a pu être

Monsieur

Monsieur Musurus, Ministre-Président
de la Sublime Porte.

Or. L. L.

Lit. C.

vendue, la saisir et se concerter finalement avec le Procureur du Roi près les tribunaux de Missolonghi, à l'effet de faire arrêter le patron et l'équipage du bateau susmentionné.

Il résulte après cela d'un rapport du Gouvernement d'Acarnanie, que le directeur de la barque - Canonnière de l'État "la Douzième" se mit à la poursuite des bateaux soupçonnés de porter la poudre enlevée, et que sur l'avis donné à l'autorité qu'un d'entre eux avait fait voile pour Trévésa, le Gouverneur en informa immédiatement le Consul du Roi dans cette Résidence.

Tels sont, Monsieur, les renseignements donnés au Gouvernement sur cette affaire, et Vous reconnaîtrez, je n'en doute pas, de ce qui précède, la promptitude avec laquelle il a pris les dispositions nécessaires.

En Agréant, je Vous prie, les

assurances de ma haute considération.

/signé/ St. Pais. —

a son altesse
 dont Monseigneur Trifaïat Pacha
 Ministre Secrétaire d'état des affaires
 étrangères.

Monseigneur.

Malgré les assurances itératives du Gouvernement
 athènes le $\frac{18}{30}$ avril 1841. hellénique sur les mesures qu'il a ordonnées à l'effet
 d'empêcher l'envoi de munitions de guerre et
 le départ d'individus armés pour l'île de Crète, des
 faits nombreux et journaliers prouvent que ces
 mesures sont ou imaginaires, ou apparentes, ou
 inefficaces.

M. Païcos, par l'office qu'il m'a adressé en date
 Lit. A. du $\frac{11}{23}$ de ce mois, et dont j'ai l'honneur de joindre
 ici la copie, m'a annoncé qu'un certain Kyriakos
 Alivisopoulos qui se proposait de partir pour l'Asie

à la tête de trente autres individus, a été arrêté
 et mis sous la surveillance de la police, que toute
 la bande a dû se disperser, et que dès lors leur
 projet se trouvait déjoué. Cependant, ce même
 Kyriakos Alivisopoulos est parti dans la nuit
 du $\frac{12}{24}$ au $\frac{13}{25}$ du port même du Pirée à la tête
 d'une bande deux fois plus nombreuse que
 la précédente, à laquelle semble s'être joint
 l'individu torturé par la Gendarmerie d'Athènes,
 à qui j'avais déclaré depuis environ quinze

M. Pácos, pour lui déclarer que la manière dont
le Gouvernement Hellénique s'était pris dans l'affaire
de deux individus torturés m'a déterminé à ne plus
revenir sur cette question.

Je suis avec le plus profond respect

monseigneur

de votre altesse

Votre très humble, très obéissant et très dévoué

serviteur

/signé/ C. Marous.

jours qu'il n'avait plus rien à attendre de l'intervention de
la Légation Impériale au sujet de sa réclamation. Ainsi,
comme M. Paicos, pour se justifier de ce que les faits prouvent
tout le contraire de ses assurances, prétendait les côtes isolées
et désertes dont abonde la Grèce, et qu'il serait impossible
de surveiller, j'ai cru de mon devoir de lui adresser la
note dont j'ai l'honneur de joindre la copie, pour lui
L.F.D. remarquer que la bande très nombreuse, recrutée dans
la Capitale par ce même Capitaine Kyriakos Alexiopoulos
qui était déjà sous la surveillance de la police, s'embarqua
avec armes et bagages sous les yeux des agents de
l'autorité et partit du port même du Pirée où il y a une
station de plusieurs bâtiments de l'Etat.

Par ce qui se passe dans la Capitale, Votre altesse
pourra juger des bandes armées qui passent en Grèce
de autres points de la Grèce. Ces jours derniers, j'ai
appris que trois bateaux chargés de poudre sont partis
de Syra pour la même destination.

Il semble que l'envoi continué pour Candie

de bandes armées composées d'individus non candides, tend à y provoquer des hostilités, afin de rendre par là impossible toute soumission à l'ennemi, et de favoriser ainsi les plans de ceux qui visent à l'incorporation de la Crète au Royaume Hellénique.

Sit. C. D.

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre altère copies de deux officès que M^r. Paicos vient de m'adresser en réponse aux interpellations que je lui avais faites ^{1^o} sur une quantité considérable de poudre enlevée des magasins à Patras et transportée clandestinement à votre front et de là à Prévera, et ^{2^o} sur l'évasion pour Candie d'un capitaine de la Phalange nommé Thobanoglous qui, à la tête d'une soixantaine d'individus non crétois, partit du Pirée, il y a environ un mois, quoique le Gouvernement eût été déjà prévenu des préparatifs de départ de cette bande.

Sit. E.

Je crois de mon devoir de soumettre ci-joint à votre altère copie de la note que j'ai adressée en dernier lieu à

à V. A.

Athènes, le 18³⁰ Avril, 1841.

Monsieur Rifa'at-Pacha,

Monsieur
Rifa'at

Immédiatement que la Sublime Porte a daigné me charger de la liquidation des ^{intérêts des émigrés} affaires relatives aux propriétés musulmanes, je me suis empressé d'adresser ~~directement~~ au gouvernement Hellénique une note datée du 2¹⁴ Octobre, ¹⁸⁴⁰ et par laquelle je rétais relativement aux vacants, particuliers de Negrepont et à ^{aux propriétés} quelques biens ottomans situés à Thèbes et dans le district de Zeïtoun dont les revenus sont perçus ~~depuis~~ par le gouvernement depuis ¹⁸³³ huit ans contrairement aux stipulations du Traité signé à Constantinople le 2¹ Juillet entre la Sublime Porte et les Représentants des trois Puissances et à la teneur d'une convention ^{en 1837} passée entre les Commissaires de la Sublime Porte et le gouvernement Hellénique. N'ayant reçu aucune réponse du gouvernement Hellénique à cette note pendant ^{environ quatre} plus de long mois, j'ai ^{à ce même sujet} adressé en date du 23 Janvier une deuxième note en date du 4. Février. Les copies de ces deux notes ^{sont été} je les ai soumises dans le temps au Ministère Impérial des Affaires Étrangères

au quel je ~~me~~ me suis fait un devoir de rendre un compte exact de tout ce qui s'est passé depuis au sujet de ces affaires entre M^{rs}

M^{rs} Paiz

et moi et le Ministère Hellénique

Dans le but de ^{collaborer} ~~obtenir~~ l'appui et l'assistance des Missions des trois Puissances en vue de la conclusion de ces affaires

j'avais jugé utile de faire ^{un fait} qui ~~est d'un intérêt majeur~~ pour les émigrés ottomans, j'ai communiqué ^{aux autres Ministres alliés} par ^{au} ~~dernièrement~~ les deux notes susmentionnées à M^{rs} Lyons Ministre d'Angleterre qui en a transmis les copies à son gouvernement, et qui vient de me communiquer la dépêche que Lord Palmerston a adressée

aux Ambassades Britanniques à Paris et à St. Pétersbourg, pour
attirer sur cet objet ^{la sérieuse} l'attention de ces deux cours, ^{en} pour leur
rappeler les engagements ^{les trois Puissances} qu'elles ont contractés à ce sujet
envers la sublime Porte par le ~~le~~ Traité ~~du~~ signé à Constantinople
le 21 Juillet 1832 et ^{en} pour les engager à transmettre à leurs
Ministres à Athènes les instructions nécessaires afin qu'ils eussent
à appuyer ^{les démarches} la ~~reclamation~~ de la Mission ^{Impériale} Ottomane. J'ai l'hon-
neur de soumettre ci-joint à V. A. copie de cette dépêche de
Lord Palmerston.

du 8 Mars,
Par mon respectueux rapport j'ai transmis au Mi-
nistère Impérial copie d'une lettre ^{de} M. Païos ^{relative aux} ~~m'ayant adressée~~ ^{affaires}
^{au sujet des propriétés en question}, et de ma ^{réponse} ~~réplique~~ ^{lettre} à cette ~~réponse~~.
Maintenant ^{ci-joint d'une part la} j'ai l'honneur de soumettre à V. A. copie d'un
autre offic ^{partagant} ~~quel~~ ce Secrétaire d'Etat ^{par le quel il s'efforce} m'a adressé dernièrement
dans l'intention de rétracter ou plutôt de ~~diminuer~~ d'atténuer
les promesses ~~verbales~~ ^{qu'il m'avait données verbalement} ~~con-~~
~~sur~~ sur la conclusion prompte et satisfaisante de ces affaires,
et d'autre part celle de la ^{réplique} ~~réponse~~ par la quelle je refute
ses assertions.

Par la lecture de ces deux ^{notes} ~~officiers~~ ainsi que ^{par celle de toutes précédentes} ~~par d'autres que~~
j'ai transmis dans le temps ^{les copies} au Ministère Impérial, V. A.
reconnaîtra la nécessité de tenir à la Mission ^{Grecque} Hellénique
à Constantinople un langage rigoureux et propre à ^{faire} ~~faire~~
~~sentir au Gouvernement Hellénique le besoin de~~
~~sentir au Gouvernement Hellénique~~ la nécessité de terminer
au plutôt une affaire qui compromet d'une manière
très préjudiciable et très fâcheuse les intérêts ^{nombreux} de l'émigré ^{musul-} ~~musul-~~

athènes, le $\frac{18}{30}$ avril, 1841.

A. V. A.

Monseigneur Rêchid-Pacha,
En-Ministre de S. M. Monseigneur,

Quand j'écrivais ma lettre du $\frac{26. Mars}{7. avril}$ pour
Votre Altesse, j'étais rempli d'espérances aussi douces que
la joie que je sentais, était vive et inexprimable.
Mais à peine ma lettre était-elle partie, que la nouvelle
de la retraite de Votre Altesse est venue me plonger dans
la plus profonde douleur.

Cette douleur ne provient pas seulement de
la reconnaissance que ^{je} dois à mon bienfaiteur, mais
de ce que je ne vois plus au timon de l'État cet illustre
personnage qui a su le conduire si habilement au Port
du Salut et de la gloire, et de ce que je n'aurai plus
le bonheur d'être placé sous les ordres directs de Votre
Altesse qui, dans sa bienveillance pour moi, était
si favorablement disposée à apprécier ma fidélité
et mon zèle.

C'est là, Monseigneur, le véritable objet
de mes regrets, car pour ce qui concerne Votre
Altesse, la gloire, étant désormais du domaine
de l'Histoire, ne saurait plus être flétrie

par les vicissitudes de la fortune ; et l'on n'a qu'à la
féliciter d'avoir parcouru si glorieusement la car-
rière Ministerielle.

Cependant je ne ~~me~~ me désespère point, et
dans mes rêveries sombres et chagrines j'aime à
réciter ce beau distique persan.

نغمه اقبال دارد برده ابطارها
یکد و خطوه باز رفتن برده و نایرا

En attendant l'accomplissement de cette
prédiction, je prie Votre Altesse de vouloir bien me
conserver la haute bienveillance et d'agréer ~~l'hommage~~
l'hommage du profond respect avec lequel je suis

نغمه اقبال دارد برده ابطارها
یکد و خطوه باز رفتن برده و نایرا

Athènes, le $\frac{18}{30}$ Avril, 1841.42^a

Monseigneur,

Aussitôt que la Sublime Porte a daigné me charger de la liquidation des intérêts des Émigrés Musulmans, je me suis empressé d'adresser au Gouvernement Hellénique une Note, datée du $\frac{2}{14}$ Octobre 1840, relativement aux vacoufs particuliers de Négrepont et aux biens ottomans situés à Thèbes et dans le district de Zeitoun, dont les revenus sont perçus par le Gouvernement depuis 1833, contrairement aux stipulations du Traité signé à Constantinople le $\frac{9}{24}$ Juillet 1832, et à la teneur d'une Convention passée en 1837 entre les Commissaires de la Sublime Porte et le Gouvernement Hellénique. N'ayant reçu aucune réponse du Gouvernement Hellénique à cette Note pendant environ quatre mois, je lui en ai adressé une deuxième en date du $\frac{23. Janvier}{4. Février}$. Les copies de ces deux Notes ont été soumises dans le temps au Ministère Impérial des Affaires Étrangères, au quel je me suis fait un devoir de rendre un compte exact de tout ce qui s'est passé depuis au sujet de ces mêmes affaires entre

À Son Altesse

Monseigneur Rifa'at-Pacha,
Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères;Lc^a,Lc^a,Lc^a.

au Ministère Impérial copies d'une lettre de M^r Paicos relative aux affaires en question, et de ma réponse à cette lettre. Maintenant j'ai l'honneur de soumettre à Votre Altesse ci-joint, d'une part, la copie d'un autre Office de ce Secrétaire d'Etat par lequel il s'efforce de rétracter ou d'atténuer les promesses qu'il m'avait données verbalement sur la conclusion prompte et satisfaisante de ces affaires, et d'autre part, celle de la réplique par laquelle je réfute ses assertions.

Par la lecture de ces deux Notes, ainsi que par celle de toutes les précédentes dont j'ai transmis dans le temps les copies au Ministère Impérial, Votre Altesse reconnaîtra la nécessité de tenir à la Mission Grecque à Constantinople un langage rigoureux et propre à faire sentir au Gouvernement Hellénique le besoin de terminer au plus tôt une affaire qui compromet d'une manière très préjudiciable et très fâcheuse les intérêts des nombreux Émigrés Musulmans.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse

le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur

C. Musurus

M.^r Païcos et moi.

Dans le but de provoquer l'appui des Missions des trois Puissances en Grèce dans mes démarches concernant ces affaires, j'avais jugé utile de faire part des deux notes susmentionnées aux différents Ministres ainsi qu'à M.^r Lyons, Ministre d'Angleterre, qui en a transmis les copies à son Gouvernement, et qui vient de me communiquer la Dépêche que Lord Palmerston a adressée aux Ambassades Britanniques à Paris et à S.^t Pétersbourg, pour attirer sur cet objet la sérieuse attention de ces deux Cours, en leur rappelant les engagements que les trois Puissances ont contractés envers la Sublime Porte par le Traité du $\frac{21}{9}$ Juillet 1832, et en les engageant à transmettre à leurs Ministres à Athènes les instructions nécessaires, afin qu'ils eussent à appuyer les démarches de la Mission Impériale. J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à Votre

Sit. A. Altresse copie de cette dépêche de Lord Palmerston.

Par mon respectueux rapport du $\frac{8}{20}$ Mars, j'ai transmis

Mon cher Monsieur Musurus,

J'ai reçu avec bien du plaisir votre lettre de félicitation sur les distinctions, dont notre très gracieux Souverain a bien voulu m'honorer; vous allez peut-être m'adresser bientôt vos consolations pour mon éloignement des affaires, qui vient de succéder aux faveurs précédentes. Toutefois j'ai accueilli l'un et l'autre de ces événements avec un calme inaltérable.

Après avoir fait preuve d'apprécier les petits services que j'ai pu rendre à Son Empire, en me permettant de jouir du repos et du bonheur d'étude, Sa Hautesse m'a accordé un bienfait non moins satisfaisant pour moi que tous ceux dont je suis redevable à Sa Munificence, aussi mes amis n'ont-ils point à s'en inquiéter à mon égard.

Je vous remercie néanmoins des sentiments que vous me témoignez, et de l'effet que produit sur vous l'alternative de mon sort. Et en vous réitérant les assurances de l'intérêt que je prends toujours pour votre bonheur, je vous salue avec considération.

Rechid

à V. E.

Monsieur le Baron

de Stirmers

Conseiller Intime Actuel

de S. M. Imp^{le} et Roy^{le}apost^{le}. Son interneurpres^{le} la Sublime Porte.

Reçu

Athènes, le 23. avril, 1824.

Excellence,

Par la lettre dont ^{Elle} Votre Excellence a bien

voulu m'honorer en dernier lieu,

Votre Excellence ^{Elle} a bien voulu me

donner l'assurance qu'Elle se souvien-

drai^{encore} de moi, quand l'occasion de m'en

témoigner la bienveillance dont Elle

m'a déjà donné tant de preuves, se

serait présentée.

La mort de M^r. Maurojéni

vient de laisser vacante une

place dans laquelle je serais heureux

de lui succéder. Un mot de V.

V. E. qui est ^{comme} en sa qualité de Repr^{sentant}

sentant de la Cour Impériale,

n'aurait qu'à dire un mot en

en ma faveur ^{à V. E. Repr^{sentant} de la}

au Ministre des affaires étrangères

pour ^{le déterminer} à me préférer

à d'autres solliciteurs.

Je la supplie donc de

Que V. E. daigne donc

me procurer cet entame

bonheur pour lequel je ~~serais~~
serai ~~et~~ tributaire d'une
reconnaissance éternelle
et qu'elle soit ~~persuadée~~ ^{persuadée} que ce bonheur

et j'ose l'espérer,

~~l'autant plus~~ et qui serait pour
moi d'autant plus inappréciable
que ma nomination ~~serait~~ ^{serait}
serait agréable à la Cour Imp^{le} par
la raison qu'elle verrait avec
plaisir une puissance amie
représentée par une personne
qui a eu l'honneur de servir
l'Autriche pendant plusieurs
années et qui ^{par conséquent} n'oubliera ~~jamais~~
^{ce qu'il a appris de sa jeunesse} les bienfaits dont il a été comblé,
à lui ^{être} ~~porter~~ ^{porter} ~~un~~ ^{un} dévouement

Le prie Votre Excellence d'agréer
l'hommage du profond respect
avec lequel j'ai l'honneur d'être

athènes, le 28. avril, 1841.^{45a}
10. MaiCopie

Monseigneur,

Le ¹⁴/₂₆ avril s'est évadé de Nauplie le Major de
la Phalange Izamis Caratarros, matif de Naousta ou
Naousta en Macédoine. Fils du Capitaine Caratarros, connu
par la part qu'il prit à la révolution grecque, il s'est fait
lui-même une réputation pour avoir été le premier à lever
l'étendard de la révolte contre le Président Capodistrias.
C'est lui aussi qui, en décembre 1839, dénonça au Roi Othon
la Société Philorthodoxe. On sait déjà que cette Société avait
pour but intérieur d'assassiner le Roi ou le forcer à recevoir
le baptême grec, et pour but extérieur de soulever les
Provinces de l'Épire, de la Thessalie et de la Macédoine
soit pour les unir à la Grèce soit pour en faire trois états
indépendants. Depuis cette époque, Izamis Caratarros
était l'objet de la haine du parti napoléonien ou russe
qui influence encore aujourd'hui les opinions du Roi Othon.
à Son altesse
Monseigneur Trifaïat Perche.
Ministère Secrétaire d'État des affaires Étrangères,

par les médecins, et que, comme sa demande n'a pas été accordée, il semble que cette circonstance aussi a contribué à le déterminer à s'évader. Aussitôt que j'ai appris cette évasion, je me suis empressé de demander des renseignements à M^r. Païcos qui, il y a un mois, me représentait l'arrestation de Zamis Caratairos comme une preuve du désir dont est animé le Gouvernement de maintenir, autant qu'il peut dépendre de lui, la tranquillité dans les états voisins de la Sublime

Porte. Cette fois cependant, M^r. Païcos a été plus sincère envers moi et m'a confirmé tout ce que j'avais déjà appris au sujet du véritable motif de l'arrestation de cet individu. Il m'a dit toutefois qu'il n'avait encore aucun renseignement positif ni sur la direction, ni sur le but de sa fuite, et que, d'après les apparences, il semblerait que cet individu a l'intention d'aller en Thessalie pour faire sa soumission au Gouverneur de cette province et tâcher d'obtenir quelque emploi militaire.

Quoiqu'il en soit, j'ai eu hâte d'en informer immédiatement S. Ex. Namik Pacha, ainsi que S. Ex. Omer Pacha, afin qu'ils eussent à prendre toutes les précautions nécessaires, dans le cas où cet individu tenterait d'exciter des troubles.

Je suis avec le plus profond respect,

monseigneur

de Votre Altesse

le très humble, très obéissant et très dévoué
serviteur

/ signé C. Musurus.

1481, 28. avril 1841
Athènes le 10. Mai

C'est pour ce motif que cet individu ayant sollicité et obtenu, il y a environ trois mois, le permis d'aller à Athènes où il a quelque bien, le gouvernement, craignant que son voyage avait pour but d'exiter des troubles à l'intérieur, lui retira le permis, en lui déclarant qu'il ne devait pas s'éloigner de la Capitale. Formalisé de cet indice de la méfiance du gouvernement, il adressa au Roi simultanément trois pétitions rédigées en style peu respectueux, et par les quelles ennuoyant 1° à sa pairie, 2° à son grade militaire et 3° à la nationalité hellénique, il priait qu'il lui fut permis de partir de la Grèce pour aller en Turquie et y vivre en qualité de sujet ottoman. Le Roi employa tous les moyens en son pouvoir pour lui persuader de retirer ces pétitions, mais voyant que sa résolution était inébranlable, il l'envoya à Nauplie où il fut placé sous la surveillance de l'autorité militaire. Je dois toutefois soumettre à Votre Altesse que, deux jours avant son arrestation,

et
toutes
Porte
en
ferr
que
tant
jamais
subli
confi
que
cepen
deva
inst
de c
pouv
par
autre
selon
Provi
à l'in
que
Demo
Pour

et individu était venu chez moi pour m'exposer confidentiellement
 toutes ses aventures, et pour me prier de solliciter de la Sublime
 Porte tant pour lui que pour tous les Thessalo-macedoniens
 émigrés en Grèce et qui s'élèvent à plusieurs milliers de
 familles la permission de retourner dans leurs foyers, ainsi
 que la restitution de leurs propriétés confisquées, en promettant
 tant en son nom qu'au nom de ces familles, de rester à
 jamais fidèles aux devoirs de sujets paisibles et dévoués de la
 Sublime Porte. Quoique je ne puis pas mettre une pleine
 confiance dans les protestations et les promesses d'une personne
 que sa conduite précédente ne rendait pas recommandable,
 cependant j'étais sur le point d'en informer, selon mon
 devoir, la Sublime Porte pour réclamer ses ordres et ses
 instructions sur ce sujet, quand son arrestation subite me dispensa
 de cette tâche par la raison que je ne voyais plus pour lui la
 possibilité d'exécuter son projet. Maintenant, cet individu est
 parvenu à s'échapper de Nauplie en compagnie de quelques
 autres militaires; et l'on pense généralement qu'il ira en Thessalie,
 selon les uns pour faire sa soumission au Gouverneur de cette
 Province, et selon les autres pour tenter d'y exciter des troubles
 à l'instant de Vélensz. Il ne serait pas hors de propos d'ajouter
 que pendant le temps de son arrestation à Nauplie, il avait
 demandé au Gouvernement la permission de venir à Athènes
 pour y soigner sa femme qui était malade au point d'être désespérée.

Athènes, le 8 Mai, 1841. 46a

20.

Monseigneur,

Depuis mon dernier rapport il n'a plus été question ici de nouveaux départs pour Candie; ce qu'il faut attribuer à la nouvelle de l'arrivée en Crète de S. A. le capitaine - Pacha avec une partie de l'escadre destinée à faire le blocus de l'île. Cependant, on remarque dans cette capitale des désertions fréquentes de plusieurs soldats appartenant à la cavalerie et à l'Infanterie de ligne, et des évasions journalières de bandes armées qui, d'après le bruit généralement répandu, vont se concentrer soit au mont Athos soit dans quelque une des îles appelées du Diable, pour delà faire une invasion soit en Thessalie soit en Macédoine, dans le but de faire insurger ces deux provinces contre la Sublime Porte. On assure même qu'un comité composé de Thessalo-macédoniens résidant à Athènes, dirige ces mouvements et fournit de l'argent à tous ceux qui veulent se joindre à ces bandes.

D'autres prétendent que ces bandes, composées de mécontents, vont se concentrer dans quelque endroit difficile à surveiller soit en Turquie soit en Grèce, pour venir en corps attaquer le gouvernement hellénique.

et que c'est pour cette raison que ce dernier, tout en affectant son désir de maintenir la tranquillité dans les états voisins de la S. P., ne fait d'efforts que pour disperser les mécontents s'ils se arment en Grèce, et les repousser s'ils y reviennent d'un dehors. Pour moi, ne pouvant pas encore pénétrer le véritable but de ces tentatives, j'attends avec anxiété les renseignements positifs que j'ai sollicités de S. S. E. les gouverneurs de Salonique et de la Thessalie pour faire à ce sujet au Gouvernement hellénique des démarches formelles, rigoureuses et en conséquence de cause. Cependant, quelque puissent être les plans des fauteurs de trouble, il importe que la S. P. fixe son attention la plus sérieuse sur la Macédoine, la Thessalie et l'Épire à l'effet de veiller à la sûreté et à la tranquillité de ces provinces, en y envoyant sans perte de temps des renforts et quelques bâtiments de guerre légers chargés de croiser dans les golfes de Volos, de Salonique, de Cassandra et de mont Athos, dans le but de surveiller les mouvements des bandes qui s'écoulent de la Grèce, et de poursuivre les pirates dont ces parages sont actuellement infestés. On ne sait encore rien de positif sur la direction ni sur le but de la fuite de Tramis Caratassos.

On dit qu'il y a quelques jours cet individu a passé par Athènes sans que la police ait pu l'arrêter et qu'il s'est embarqué avec une nombreuse suite au cap Colonne.

Mr. Paicos non seulement ne m'a pas répliqué au sujet du départ pour Candie du capitaine Pyriakos, à l'avisopoulas qu'il m'avait annoncé comme arrêté et mis sous la surveillance de la police, mais il a écrit dans une note adressée à Mr. Proffer et à Mr. Lyons que cet individu est effectivement parti d'Athènes.

On dit que quelques négociants de Marseille ou de Hollande, informés que les armes et les munitions de guerre sont très recherchées par les insurgés en Candie, y ont envoyé un bâtiment avec 5 à 7,000 fusils et une quantité considérable de poudre et de plomb dans le but de faire une spéculation, en échangeant ces articles contre les produits de l'île.

Il serait à souhaiter que ce navire n'arrivât en Crète qu'après l'établissement du blocus, ou que les autorités Impériales parvinssent à empêcher le débarquement de ces objets de contrebande de guerre. La représentation théâtrale au bénéfice des Candiotes, dont il était question dans mon dernier rapport,

Athènes, le 8^e Mai, 1841.

monseigneur,

J'ai l'honneur de soumettre très respectueusement
à votre altesse qu'à la suite des dépêches adressées par
Lord Palmerston aux ambassades Britanniques à Paris et
à St Pétersbourg relativement aux affaires de propriétés
musulmanes, ainsi qu'il en est question dans un de mes
rapports du 14^e avril, les missions de France et de Russie
en Grèce viennent de recevoir de leurs cours l'ordre de se
concerter avec celle d'Angleterre pour engager le
Gouvernement Hellénique à terminer ces affaires conformément
à la teneur des Protocoles et de la Convention du 9^e Juillet, 1832.

Quoique je sois sûr que cette affaire ne pourra être
terminée qu'après l'arrivée de M^r. Maurocordatos qui est
attendu ici dans une douzaine de jours, je tâcherai de
persuader aux trois Missions d'adresser dès à présent
au Gouvernement Hellénique une note collective
à ce sujet, car il est évident que cette note, adressée
aujourd'hui, pourrait être rédigée en style plus énergique,
par la raison que M^r. Païcos n'est pas aussi estimé par le

à Son altesse

corps

monseigneur Reshid Pacha,
Ministre Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères.

corps diplomatique et surtout par M^r Lyons, que le
serait M^r Maurocordatos. D'un autre côté, les trois missions,
pour être conséquents, à elles-mêmes, seraient obligées
d'exiger de M^r Maurocordatos le résultat d'une
démarche officielle provoquée par la conduite
de son prédécesseur.

^{prochainement}
J'espère donc soumettre à votre altère copie
de la note identique que les trois missions devront
adresser au Gouvernement Hellénique au sujet de
cette affaire.

Je suis avec le plus profond respect,
monseigneur,

de votre altère

le très humble, très obéissant et très
dévoté serviteur

signé/ C. Musurus

(Copie)

monseigneur,

Depuis mon dernier rapport il n'a plus été question ici de nouveaux départs pour Candie; ce qu'il faut attribuer à la nouvelle de l'arrivée en Crète de S. A. le Capitán-Pacha avec une partie de l'escadre destinée à faire le blocus de l'île. Cependant, on remarque dans cette capitale des désertions fréquentes de plusieurs soldats appartenant à la cavalerie et à l'infanterie de ligne, et des évasions journalières des bandes armées qui, d'après le bruit généralement répandu, vont se concentrer soit au mont Athos soit dans quelque une des îles appelées du Diable, pour de là faire une invasion soit en Thessalie soit en Macédoine ^{dans} le but de faire insurger ces deux provinces contre la sublime Porte. On assure même qu'un comité composé de Thessaliomane dont le siège résidant à Athènes, dirige ces mouvements et fournit de l'argent à tous ceux qui veulent se joindre à ces bandes. D'autres prétendent que ces bandes composées de mécontents, vont se concentrer dans quelque endroit difficile à surveiller soit en Turquie soit en Grèce, pour venir en corps attaquer Agoundi Hellénique et que c'est pour cette raison que le dernier, tout

en affectant son désir de maintenir la tranquillité dans
les états voisins de la S. P., refait des efforts que pour
disperser les mécontents s'ils se concentraient en Grèce, et les
repousser, s'ils y revenaient du dehors. Pour moi, ne pouvant
pas encore pénétrer le véritable but de ces tentatives, j'attends
avec anxiété les renseignements positifs que j'ai sollicités
de S. S. le Gouverneur ^{général} de Salonique et de la Thessalie
pour faire à ce sujet au Gouvernement Hellénique des démarches
formelles, rigoureuses et en connaissance de cause.
Cependant, quels que puissent être les plans des auteurs de
trouble, il importe que la S. P. fixe son attention la plus
sérieuse sur la Macédoine, la Thessalie et l'Épire à
l'effet de veiller à la sûreté et à la tranquillité de
ces Provinces, en y envoyant sans perte de temps des renforts
et quelques bâtiments de guerre légers chargés de
croiser dans les golfes de Volo, de Salonique, de Cassandreia
et de Mt. Athos dans le but de surveiller les mouvements
des bandes qui s'évadent de la Grèce, et de poursuivre

les pirates dont ces parages sont actuellement infestés.

On ne sait encore rien de positif sur la direction ni sur le but de la fuite de Zamis Caratana : qu'il y a quelques jours cet individu a passé par l'atthéisme, ou dit que la police ait pu l'arrêter; et qu'il s'est embarqué avec une nombreuse suite au cap Colonne.

M. Paica non-seulement ~~ne~~ ne m'a pas répondu au sujet du départ pour Comdie du capitaine Kyriak, alivisopoulos, qu'il m'avait annoncé comme arrêté et mis sous la surveillance de la police; mais il a envoyé dans une note adressée à M. Prokesch et à M. Lyon que cet individu est effectivement parti d'atthènes.

On dit que quelques négociants de Marseille ou de Hollande, informés que les armes et les munitions de guerre sont très recherchées par les insurgés en Candie, y ont envoyé un bâtiment avec 5 à 1000 fusils et une quantité considérable de poudre et de plomb, dans le but de faire une spéculation, en échangeant ces articles contre les produits de l'île. Il serait à souhaiter

que le navire n'arrivât en Crète qu'après l'établissement
du blocus, ou que les autorités Impériales parvinssent
à empêcher le débarquement de ces objets de contre bande
de guerre.

La représentation théâtrale au bénéfice des
condamnés, dont il était question dans mon dernier
rapport, est ajournée jusqu'au dimanche
prochain.

Le roi, la reine et le prince héritier de Bavière
qui ont quitté Athènes le 1^{er} Mai pour aller faire
une tournée dans les îles et dans quelques
points du Péloponnèse, sont attendus ici tout prochainement.

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à V. A. copie
d'une deuxième communication que M. Paicz vient de
m'adresser au sujet de la poudre enlevée des magasins
du gouvernement à Patras.

J'apprends, dès ce moment que quelques barges
canonniers helléniques, croisant dans le golfe de Lépote,
~~vient~~ viennent d'arrêter une goélette proven-
nant du M^{re} Athos sous le nom du Diable avec

30^{ou} 40 individus, au moment même où elle
 débarquait ces gens à Etelio, village situé dans
 le golfe de Volos sur le territoire hellénique. On ignore
 encore le motif et le but de cette descente.

Le Je suis et: et —

signé C. Musury.

athènes, le $\frac{18}{30}$ Mai, 1841

49a

monseigneur,

ainsi que j'ai eu l'honneur d'en prévenir Votre altesse par mon dernier rapport, la représentation théâtrale au profit de Coendotes eut lieu dimanche dernier, $\frac{11}{23}$ de ce mois. Quoiqu'elle eût été annoncée au ^{nom} ~~nom~~ des pauvres comme Votre altesse s'observera par l'avis ci-joint, cependant tout le monde ici savait que c'était pour les Coendotes, et personne n'hésitait à en parler publiquement comme d'un fait notoire. Cette représentation attira une foule immense de spectateurs. Le roi qui la veille était de retour de sa tournée, s'y rendit avec la reine et le prince héréditaire de Bavière; il offrit deux cents piastres fortes d'Espagne, et fut reçu avec des acclamations répétées par trois fois. Il est à remarquer pourtant que personne du corps diplomatique n'assista à cette représentation, à l'exception du Ministre de France. On évalue le montant du bénéfice à 10,000 drachmes, environ 40,000 piastres. Ce fait qui est trop scandaleux

à S. A.

monseigneur Rîpaïat Pacha

Ministre Secrétaire S. L.

1841, vol. 18, p. 30
pour avoir besoin de commentaires, met en évidence
la complicité du Gouvernement Hellénique et
diminue toutes les protestations ostensibles par les
quelles il se plaît à proclamer la pureté de ses
intentions à l'égard de ce qui se passe en Crète.
Les chefs des insurgés Candiotis ont envoyé
aux Missions des trois Puissances à Athènes
des adresses pour être transmises à leurs Cours,
dont ils implorant l'assistance. ayant appris
que les Missions se sont chargées de la
transmission de ces adresses, et voulant m'assurer
de la vérité de ce fait, j'en ai mis une adresse
confidentiellement à M. Lyons qui me l'a confirmée;
et comme je lui ai observé que d'après les
principes du Droit de Gens et d'après l'amitié
qui existe entre la Sublime Porte et leurs Cours,
les trois Missions en Grèce devraient se garder de
se prêter aux vœux des rebelles, d'autant plus
que l'île de Crète n'est pas placée sous la juri-
diction du Gouvernement impérial duquel elles

sont accrédités, il m'a répondu qu'il ne pouvait pas
refuser la transmission d'un pli adressé à la reine
d'Angleterre; qu'il ne s'en est chargé que comme
d'une lettre particulière, sans avoir l'air de s'enquérir
de son contenu; et que, d'ailleurs, ces mêmes adresses
ont été déjà expédiées aux trois Puissances par le
canal de leurs Consuls en Grèce.

Le 12¹² de ce mois un vaisseau de ligne
et une frégate anglais, venant de Malte, ont mouillé
au port du Phalère où ils seront, dit-on, rejoints
par quelques autres bâtiments de la même nation.
La frégate est repartie, il y a trois jours, et l'on dit
qu'elle est allée en Candie pour s'informer de l'état
actuel des choses dans cette île; on ajoute qu'elle
est attendue ici incessamment.

on a reçu ici la nouvelle que M^r. Catacary,
envoyé de Russie en Grèce et qui se trouvait en
congé à St. Pétersbourg, se rend à Londres par ordre de sa
Cour pour négocier un accord entre les deux Cabinets
au sujet des affaires grecques. Il est à présumer

que cette Mission aura, entre autres choses,
pour objet le traité de commerce signé par

M^r Zographos.

Il semble que, grâce aux vigilantes précautions
prises par les autorités Impériales en Thessalie
et en Macédoine, la tentative des bandes qui se sont
évadées de la Grèce pour aller exciter des
troubles dans ces deux Provinces, a pour le moment
échoué; attendu qu'une partie des fugitifs, en
rentrant en Grèce, ont été arrêtés par une canon-
nière hellénique, ainsi que j'ai eu l'honneur
d'en informer votre Altesse par mon dernier
rapport. Cependant, on continue à remarquer
parmi les Thessalo-macédoniens ici la même
disposition et la même tendance; et il est abso-
lument nécessaire que la vigilance des autorités
Impériales dans les Provinces limitrophes soit
redoublée, et que quelques bâtiments légers de guerre
soient envoyés dans les eaux de Volos, de Salonique

et de mont athos pour surveiller les mouvements
des fauteurs de troubles et poursuivre les
pirates qui infestent actuellement ces parages.

On ne sait pas encore positivement
si Themis Caratassos continue à se cacher en
Grèce, ou s'il a passé en Turquie. Il importe
de remarquer que cet individu a un frère
au service de Méhémed-aly-pacha en Égypte,
avec lequel il entretient, dit-on, des intelligences
secrètes.

La reine part aujourd'hui pour l'Allemagne
où elle passera six mois à Munich et auprès
de ses parents à Oldembourg; le roi et le prince
héritaire de Bavière l'accompagneront jusqu'à
Calamaki où ils se sépareront d'elle pour aller
visiter Corinthe, et de là retourner dans la
Capitale.

Je suis avec le plus profond respect

monseigneur, de votre altess

le très humble, très obéissant et très dévoué
serviteur. C. Musurus.

Mon cher Monsieur Constantin

Je réponds avec grand plaisir aux trois lettres que vous avez bien voulu m'adresser, la première en date de 8^{es} Avril, qui m'étant remise à la Capitale dans un moment où mon départ accéléré ne me permettait pas de répondre, et les deux autres en date de 28^{to} et de 1^{er} 33 Mai, arrivées ensemble.

Je n'ai qu'à vous remercier des compliments extrêmes que vous m'adressez à l'occasion de ma nomination à la dignité de Grand Amiral; bien entendu que tout cet excès procède du grand attachement que vous me portez.

J'attache un grand prix aux renseignements que vous me donnez sur ce qui se passe en Grèce par rapport à ma mission. Je me flatte d'espérer que vous continuerez de me

Monsieur
Monsieur Constantin Musurus.

Ministre Président de la Sublime Porte près Sa Majesté Hellénique.

℥

℥

2. m^e a^e Jmr, 1841.

mettre, d'après les informations que nous prenons sur ce sujet, d'encourager par son indifférence et même par sa coopération leurs vues. Il est vrai que de pareilles tentatives ne sont pas difficiles à être déjouées, mais elles laissent des ressentiments désagréables entre des Gouvernements voisins.

Je vous prie, Monsieur le Ministre de vouloir bien me donner souvent de vos nouvelles et d'agréer l'assurance de ma parfaite considération

Votre affectueux

Maïou
Crête le 20/ Juin 1841.

St. Tahiti

M
M
M

mettre au courant des faits, toutes les fois que les intérêts de l'Empire l'exigeraient.

Dès mon arrivée en cette île, poussé par des sentiments d'humanité, je n'ai pas manqué de mettre en œuvre tous les moyens possibles pour parvenir à rappeler à la voie du salut la population égarée. En proie qu'elle était à des espérances chimériques, elle demeura sourde à mon voix paternelle, de manière qu'elle me força de recourir à des mesures coercitives pour remplir les devoirs de ma mission. En effet jusqu'à ce jour, il y a eu deux ou trois combats, dans les quels, après avoir fait preuve d'une résistance infructueuse, les insurgés, composés principalement des émigrés et d'une partie d'indigènes les plus corrompus, ont été défaits, et laissant toutes les plaines à la disposition des troupes impériales, furent contraints de prendre la fuite vers les montagnes de Spakia, où nous pensons de les poursuivre jusqu'à ce que nous parvenions à nous assurer de la tranquillité parfaite et de la sécurité de l'île entière. Cependant les indigènes habitant des plaines,

délivrés déjà par suite des victoires récentes de nos troupes, d'un nombre considérable d'hommes qui ont voulu couvrir leurs projets criminels et dévastateurs par le titre d'amis de la liberté qu'ils se sont donné, en forçant les populations pacifiques à prendre part à leurs actes hostiles à l'autorité du Sultan, viennent tous les jours se soumettre en se protestant de leur innocence. Toute fois nous désirons bien de persister dans la voie d'humanité et de compassion même à l'égard de ceux qui, ayant provoqué par leur persévérance les hostilités, continuent jusqu'à présent de porter les armes contre nous; et nous avons concédé aux émigrés et aux étrangers, par nos proclamations, la faculté de se sauver vers leurs foyers en Grèce dans le terme de huit jours, notre but étant celui d'assurer aux habitants de la Hautepe une existence tranquille et heureuse, et non pas de sang ou la vengeance.

Il est à regretter que le Gouvernement Hellénique, au sublime Porte, tout en s'efforçant de faire comprendre par des paroles qu'il n'approuve pas les démarches coupables de ceux qui portent la guerre en Grèce pour exciter des troubles dans les pays ottomans, ait pu se

à Athènes, le 27. Mai 1841
8. Juin 51a

Monseigneur,

Les Ministres d'Autriche et d'Angleterre m'ont fait lire les rapports qu'ils ont reçus de leurs consuls à Syra sous la date du 1^{er} juin n.s. et dont il résulte que deux navires helléniques, armés en brûlots à Paros, sont venus les derniers jours du mois de mai^{n.s.} dans le port de Syra d'où, après avoir complété leur armement pendant les deux jours qu'ils s'y sont arrêtés, ils sont repartis pour la Crète dans le but criminel de surprendre et de détruire la flotte Impériale. Ce qui m'a étonné, c'est que dans le port de Syra il y a une station de bâtiments de guerre helléniques et que les autorités de cette île qui ne pouvaient certainement pas ignorer le bruit généralement accrédité sur un pareil fait, ne se sont empressés de faire visiter les navires en question, pour les arrêter et en empêcher le départ.

Ainsi, je me suis fait un devoir d'adresser immédiatement à ce sujet à M^r Païcos l'office dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie, et qui, comme j'en ai été informé, a causé au Gouvernement hellénique^{de} vives inquiétudes. Le Ministre

de France m'a lu le rapport qu'il a reçu sur ce sujet à S. Ex: Monseigneur Rifaat Pacha,
Ministre Secrétaire des affaires étrangères.

1481 24. 10. 80
de son consul à Syra, et qui confirme les mêmes faits avec
la différence seulement que les brûlots, au lieu d'être arrivés
de Paros, auraient été achetés et armés à Syra par un
certain Capitaine Boudi, d'un bâtiment à trois mâts sous pavillon
hellénique. On sait que ce Capitaine Boudi est un ancien brûlotier
hydriote.

Une Corvette anglaise, arrivée hier de la Suède et partie
immédiatement pour la même destination, apporte de nouvelles
très satisfaisantes sur l'état actuel des choses en Crète. Ses insurgés,
après quelques escarmouches, ont été forcés d'abandonner leurs
positions et de se retirer dans les montagnes de Sphakia.

Le Commandant de la corvette ajoute qu'à son départ
de la Suède, les Sphakiotes venaient de se séparer des
Créto-hellènes pour retourner dans leurs foyers, et que
ceux-ci étaient restés seuls avec leur chef Chérétis. Tout
donc concourt à présager que les efforts habiles et efficaces
de son Altesse ~~Ha~~ Tahyr-Pacha ne tarderont pas à être
couronnés d'un prompt et heureux succès.

Le comité crétois résidant à Athènes, qui a préparé et
organisé l'insurrection en Crète et qui continue à la fomenter

en y envoyant des bandes armées et des munitions de guerre, se compose de trois Candiotas dont voici les noms: Emmanuel Antoniadès, rédacteur de l'Athina ou la Minerve, journal plein d'articles incendiaires et faribonds contre l'Empire Ottoman; le prêtre Misail, professeur du Roi Othon pour la langue grecque, et un certain Piniéris, juge près la Cour Royale d'Athènes.

Une partie du montant du bénéfice de la représentation théâtrale dont il est question dans mes rapports précédents, a été envoyée en Crète pour être remise aux chefs des insurgés. Le reste en est employé par le Comité Crétain à l'envoi en Crète de bandes armées et de munitions de guerre. Si la représentation en question avait ^{réellement} pour but de soulager les pauvres, ainsi qu'on l'avait annoncé dans l'avis public à cet effet, le gouvernement aurait dû veiller à ce que le montant du bénéfice fût distribué aux pauvres. Cette omission est une preuve de plus de la connivence du Gouvernement.

Les amis du désordre en Grèce ont été déçus de ce que la sagesse, la vigilance et l'énergie de son alter-ego, le pacha et

et de son Excellence Narmik Pacha ont fait avorter les tentatives des bandes armées qui étaient parties de la Grèce dans le but de faire insurger la Macédoine et la Thessalie. Cependant il est sûr qu'un comité Thessalomacédonien, résidant à Athènes, a dirigé tous ces mouvements et qu'à l'heure même qu'il est, il s'occupe d'alimenter dans ces deux Provinces le germe insurrectionnel, de même qu'il ne cessera pas d'épier le moment favorable pour ~~essayer~~ de nouveau à mettre à exécution ses plans insensés. C'est pourquoi il importe que les autorités Impériales dans les provinces limitrophes continuent à se tenir en garde et à surveiller toutes les provenances des pays helléniques, ainsi que les relations secrètes des indigènes avec leurs compatriotes domiciliés en Grèce. Il est à prévenir aussi le cas où les bandes armées de Crétos-hellènes qui actuellement se trouvent en grand nombre en Crète, en quittant l'île ou en s'échappant à la poursuite des forces Impériales, viendraient débarquer clandestinement sur quelques points isolés de la Roumelie, pour s'y livrer brigandage.

Je viens d'apprendre positivement qu'un bateau de

de Lemnos qui actuellement fait ^{2e} quarantaine au Pirée, fut
 assailli au mont Athos par 40: individus armés qui, à
 l'approche des troupes impériales, vinrent forcer le capitaine de
 les recevoir à bord. Repoussé de tous les points de la Macédoine de
 la Thessalie où ces malfaiteurs avaient ~~essayé~~^{essayé} d'opérer leur
 débarquement, ils vinrent, il y a six jours, avec le même
 bateau au cap-Columna où ils se sont transférés sur un
 navire hellénique qui avait à son bord 30 autres individus
 armés, pour les transporter en Crète.

Je suis avec le plus profond respect

(p. s.)

M^r Maurocordatos est attendu ici dans
 trois à quatre jours.

Attnin, le 27. Mai 1841. 52a
10. Juin

Monseigneur

Par la Copie ci-jointe d'un rapport que j'ai soumis au Ministère Impérial des Affaires Etrangères, en date du 18²⁰ août 1840, Votre altesse observera qu'aussitôt que j'ai eu connaissance de l'irrégularité par laquelle le St. Hellénique a su éluder l'esprit et le sens des stipulations des Protocoles concernant l'institution de la Commission Mixte dont il s'est réservé le droit de nommer le surarbitre, je n'ai pas manqué de la signaler à la Sublime Porte.

S. A. Pacha, en réponse à ce rapport, a daigné me donner, par le canal de S. E. le Prince de Samos, l'ordre de ne point reconnaître le surarbitre hellène et, dans le cas où les membres Ottomans et Hellènes de la Commission Mixte ne pourront pas parvenir à s'entendre, d'exiger que l'affaire soit renvoyée à la décision d'un surarbitre, nommé d'un commun accord par les Commissaires Ottomans et Hellènes, et qui ne devrait être pris ni parmi les sujets de la Sublime Porte, ni parmi ceux du Gouvernement Hellénique.

Par suite de cette instruction du Ministère Impérial que j'ai reçue au moment où j'allais remplacer avec Osman

Efferendi les ci-devant Commissaires de la Sublime Porte, je n'ai pas cessé, dans chaque occasion, de me refuser à l'appel au

à S. A.

monseigneur Pacha,
Ministre Secrétaire des Affaires Etrangères,

surarbitre hellène; et par ce moyen, nous sommes parvenus
jusqu'à ce jour à rendre plus traitable, et plus facile à s'entendre avec
nous les Commissaires hellènes, qui, tout en insistant sur l'appel au
surarbitre hellène, ne voulaient cependant pas me donner motif
d'adresser au Gouvernement Hellénique une note sur un objet
décidé d'une manière claire et précise par les stipulations des Protocoles;
et à obtenir, par conséquent, que les jugements de la Commission
Mixte fussent plus ou moins favorables aux sujets de la
Sublime Porte. Cependant, je n'ai pas risqué d'adresser au Gt.
Hellénique une note officielle au sujet du surarbitre, par
la raison que j'étais craignant qu'il ne raisât ce prétexte pour
suspendre les opérations de la Commission Mixte.

Les Choses se passaient ainsi, quand, après la nomination
de M^r. Chauracordatos, M^r. Peicos qui, par esprit de jalousie
et de rivalité, voulait lui préparer des embarras pour
rendre sa position difficile et épineuse, s'avisa de m'adresser
au sujet de mon refus de reconnaître le surarbitre
hellène, l'office dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie,
espérant qu'en réponse, je lui alléguerais mes raisons puisées
dans les Protocoles mêmes, et que par là j'eus fournirais une
prétente plausible pour suspendre les opérations de la
Commission Mixte et pour ajouter ainsi aux griefs de la
Sublime Porte et aux justes plaintes de ses sujets. Mais puisque
j'ai été assez sage pour ajourner ma réponse jusqu'à l'arrivée

Athènes le 27. Mai 1841.
8 juin. 539

Monseigneur,

Les Ministres d'autriche et d'Angleterre m'ont fait lire les rapports qu'ils ont reçus de leurs consuls à Syra ^{Syros} la date du ^{1er} ~~premier~~ juin N. S. et dont il résulte que deux navires helléniques, armés en brûlots à Paros, sont venus les derniers jours du mois de mai N. S. dans le port de Syra, d'où après avoir complété leur armement pendant les deux jours qu'ils s'y sont arrêtés, ils sont repartis pour la Crète dans le but criminel de ~~s'emp~~prendre et de détruire la flotte Impériale. Ce qui m'a étonné, c'est que dans le port de Syra il y a une station de bâtiments de guerre helléniques, et que les autorités de cette île qui ne pouvaient certainement pas ignorer le bruit généralement accrédité sur un pareil fait, ne se sont pas empressées de faire visiter les navires en question pour les arrêter et en empêcher le départ. Ainsi, je me suis fait un devoir d'adresser immédiatement à ce sujet à Mr. Parios l'office dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie, et qui, même j'en ai été informé, a causé au gouvernement hellénique de vives inquiétudes. Le Ministre de France m'a lu le rapport qu'il a reçu sur ce sujet de son consul à Syra, et qui confirme les mêmes faits, avec la

le moment favorable pour essayer de nouveau d'mettre à exécution ses plans insensés. C'est pourquoi il importe que les autorités Impériales, dans les Provinces limitrophes, continuent à se tenir en garde et à surveiller les provenances des pays helléniques, ainsi que les relations secrètes des indigènes avec leurs compatriotes domiciliés en Grèce. Il est à prévoir aussi le cas où les bandes armées de Crète-hellènes qui actuellement se trouvent en grand nombre en Crète, en quittant l'île ou en échappant à la poursuite des forces Impériales, viendraient débarquer clandestinement sur quelque point isolé de la Romélie pour s'y livrer au brigandage.

Je viens d'apprendre positivement qu'un bateau de ~~St~~ St ~~maos~~ ^{maos} qui actuellement fait sa quarantaine au Pirée fut assailli au mont Athos par quarante individus armés qui, à l'approche des troupes Impériales, vinrent prier le capitaine de les recevoir à bord. Repoussés de tous les points de la Macédoine et de la Thessalie où ces malfaiteurs avaient essayé d'opérer leur débarquement, ils vinrent, il y a six jours, avec le même bateau au Cap-Colonne où ils se sont transférés sur un navire hellénique qui avait à son bord ³⁰ ~~trante~~ autres individus armés pour les transporter en Crète. Je suis Au, Au, Au.

différence seulement que les brûlots, au lieu d'être arrivés de Paros, auraient été achetés et armés à Syra par un certain Bondi, Capitaine d'un bâtiment à trois mâts sous pavillon hellénique.

On sait que ce capitaine Bondi est un ancien brûlotier hydriste. Une Corvette anglaise, arrivée hier de la Jude et partie immédiatement pour la même destination, apporta des nouvelles très satisfaisantes sur l'état actuel des choses en Crète. Les insurgés, après quelques escarmouches, ont été forcés d'abandonner leurs positions et de se retirer dans les montagnes de Sphakia. Le commandant de la corvette ajoute qu'à son départ de la Jude, les Sphakiotas venant de se séparer des Crétois hel-lènes pour retourner dans leurs foyers, et que ceux-ci étaient restés seuls avec leur chef Chérétis. Tout donc concourt à présager que les efforts habiles et efficaces de Son Altesse Tabir-Pacha ne tarderont pas à être couronnés d'un prompt et heureux succès.

Le comité Crétois résidant à Athènes, qui a préparé et organisé l'insurrection en Crète, et qui continue à la fomenter, en y envoyant des bandes armées et des munitions de guerre, se compose de trois Candotes dont voici les noms: Emmanuel Antoniadès, rédacteur de l'Athina ou la Minerve, journal plein d'articles incendiaires et furibonds contre

8
l'Empire Ottoman, le prêtre Misail, professeur du roi Othon pour la langue grecque; et un certain Piniéris, juge près la Cour royale d'Athènes.

Une partie du montant du bénéfice de la représentation théâtrale dont il est question dans mes rapports précédents, a été envoyée en Crète pour être remise aux chefs des insurgés.

Le reste en est employé par le Comité Crétois à l'envoi en Crète de bandes armées et de munitions de guerre. Si la représentation en question avait pour but de soulager les pauvres, ainsi qu'on l'avait annoncée par l'avis publié à cet effet, le Gouvernement aurait dû veiller à ce que le montant du bénéfice fût distribué aux pauvres. Cette omission est une preuve de plus de la conscience du Gouvernement.

Les amis du désordre en Grèce ont été désappointés de ce que la sagesse, la vigilance et l'énergie de S. A. Omer Pacha et de S. E. Nour Pacha ont fait avorter les tentatives des bandes armées qui étaient parties de la Grèce dans le but de faire insurger la Macédoine et la Thessalie. Cependant, il est sûr qu'un Comité Thessalo-macédonien, résidant à Athènes, a dirigé tous ces mouvements et qu'à l'heure même qu'il est, il s'occupe d'alimenter dans ces deux provinces le germe insurrectionnel, de même qu'il ne cessera pas d'épier

Athènes, le 29 Mai 1841.
10. juin

Monseigneur,

Par la copie ci-jointe d'un rapport que j'ai soumis
au Ministère Impérial des affaires Etrangères en date
du 18³⁰ Août 1840, Votre Altesse observera qu'aussitôt
que j'ai eu connaissance de l'irrégularité par laquelle
le gouvernement hellénique a su éluder l'esprit et le
sens des stipulations des Protocoles concernant l'insti-
tution de la Commission Mixte dont il s'est réservé
le droit de nommer le surarbitre, je n'ai pas manqué
de la signaler à la Sublime Porte.

S. A. Méhid-Pacha, en réponse à ce rapport, m'a daigné
me donner, par le canal de S. E. le Prince de Samos,
l'ordre de ne point reconnaître le surarbitre hellénique
et, dans le cas où les membres Ottomans et helléniques
de la Commission Mixte ne pourront pas parvenir
à s'entendre, d'exiger que l'affaire soit renvoyée
à la décision d'un surarbitre, nommé d'un commun
accord par les Commissaires Ottomans et helléniques
et qui ne devrait être pris ni parmi les sujets de la

écrite.

II
adresse à ce sujet à la Légation hellénique une réponse
rigoureuse et convenable.

j'è suis avec le plus profond respect.

Monseigneur.

De Votre altèze

Le très humble, très obéissant et très dévoué ^{humble}

C. Musurus.

Sublime Porte ni parmi ceux du gouvernement hellénique.

Par suite de cette instruction du Ministère Impérial que j'ai reçue au moment où j'allais remplacer avec O'sman Effendi les ci-devant Commissaires de la Sublime Porte, je n'ai pas cessé, dans chaque occasion, de me refuser à l'appel au surarbitre hellène; et par ce moyen, nous sommes parvenus jusqu'à ce jour à rendre plus traitables et plus faciles à s'entendre avec nous les Commissaires hellènes, qui, tout en insistant sur l'appel au surarbitre hellène, ne voulaient cependant pas me donner motif d'adresser au gouvernement hellénique une note sur un objet décidé d'une manière claire et précise par les stipulations des Protocoles, et à obtenir, par conséquent, que les jugements de la Commission Mixte fussent plus ou moins favorables aux sujets de la Sublime Porte. Cependant, je n'ai pas risqué d'adresser au gouvernement hellénique une note officielle au sujet de surarbitre, pour la raison que je craignais qu'il ne saisît ce prétexte

pour suspendre les opérations de la Commission Mixte.
Les choses se passaient ainsi, quand, après la nomination
de Mr. Maurocordatos, Mr. Païcos qui, par esprit de
jalousie et de rivalité, voulait lui préparer des
embarras pour rendre sa position difficile et épi-
neuse, s'avisa de m'adresser au sujet de mon refus
de reconnaître le surarbitre hellène l'office dont j'ai
l'honneur de joindre ici la copie, espérant qu'en
réponse, je lui alléguerais mes raisons puisées
dans les protocoles mêmes, et que par là je lui four-
nirais un prétexte plausible pour suspendre
les opérations de la Commission Mixte et pour
ajouter ainsi aux griefs de la Sublime Porte et aux
justes plaintes de ses sujets. Mais puisque j'ai
été assez sage pour ajourner ma réponse jus-
qu'à l'arrivée de Mr. Maurocordatos, il semble
que, pour atteindre son but, Mr. Païcos s'im-
pressa de charger Mr. Christidis de soulever cette
question à Constantinople. Cependant, comme Mr.
Maurocordatos est attendu ici pour demain
ou après demain, il est temps que la Sublime Porte

Athènes, le 29 Mai 1841. 55
10 juin

à V. A.

Monsieur Rifaat-Pacha
Monseigneur,

à la suite de mes respectueux rapports du 18 avril
et du 8 Mai, j'ai l'honneur de soumettre ci-joint
à V. A. copie de la note collective que les Missions
d'Angleterre, de France et de Prusse ont adressée
au gouvernement hellénique pour l'engager
à terminer d'une manière prompte et satisfaisante
les affaires relatives aux biens Musulmans, en res-
tituant aux propriétaires légitimes ces biens et leurs
revenus.

quoique cette note ait été remise au gouvernement
hellénique avant l'arrivée de Mr. Maurocordato
pour les motifs exposés dans mon rapport du 8 Mai,
cependant les Ministres d'Angleterre et de France
et le chargé d'affaires de Prusse m'ont promis qu'ils
insisteront auprès du nouveau Ministère à solli-
citer l'effet d'une démarche faite collectivement par
ordre et au nom de leurs Cours.

En me réservant d'informer à temps V. A. des résultats
de la sollicitude des trois Missions, ainsi que de mes efforts assidus,
sur sujet de cette affaire, — je suis avec le plus profond respect.

N^o: 41.

Foreign office.

May 31st 1841.

Sir,

With reference to the allusion which is made to Mons^r Maurocordato in the Correspondence between monsieur Musurus and Mons^r Païcos, of which Copies are inclosed in your Despatch n^o: 66, of the 30th Ultimo, relative to the continued difficulties which the Greek Government vexatiously interposes to prevent the sale of Turkisk Property in Greece, and to its delay in restoring to the proper owners the annual Revenue which the Greek Government has continued to draw from that Property, I have to state to you that her Majesty's Government are convinced that Monsieur Maurocordato, if

Sir Edmund Lyons Bart.

L. L. L.

he takes office, will immediately settle this matter with justice, and in conformity with the Protocols of the Representatives of the Three Powers. If however Mon: Mavrocordato should not accept office, or if, having accepted it, he should find himself unable to overcome the obstacles which have so long prevented a settlement of this matter, you will present a Note to the Greek Government, stating that her Majesty's Government demand from that of Greece an immediate fulfilment of the Provisions of the Protocols in this matter, and deem it their duty to make the Greek Government clearly understand that, the honour and Good Faith of Great Britain being concerned in this affair, her Majesty's Government cannot allow that honour

honour and good Faith to be brought
into question by the ~~excessive~~ conduct
of the Government of Greece.

I am with great truth and regard,

Sir,

Your most obedient

humble Servant

Palmerston.

Foreign office.

May 31. 1841.

Sir

With reference to the allusion which is made to Mons: Maurocordato in the correspondence between Monsieur Musurus and Mons: Pailon, of which copies are inclosed in your Despatch No. 66., of the 30th ultimo, relative to the continued difficulties which the Greek Government vexatiously interposes to prevent the sale of Turkish Property in Greece, and to its delay in restoring to the proper owners the annual revenue which the Greek Government has continued to draw from that property, I have to state to you that Her Majesty's Government are convinced that Monsieur Maurocordato, if he takes office, will immediately settle this matter with justice,

Sir Edmund Lyons Bart.

or

2

2

and in conformity with the Protocols of the
Representatives of the Three Powers. If however
Mons^r Navrocardat should not accept office, or if,
having accepted it, he should find himself
unable to overcome the obstacles which have
so long prevented a settlement of this matter, you
will present a note to the Greek Government, stating
that Her Majesty's Government demand from
that of Greece an immediate fulfilment of
the provisions of the Protocols in this matter,
and deem it their duty to make the Greek
Government clearly understand that, the Honour
and Good Faith of Great Britain being concerned
in this affair, her Majesty's Government
cannot allow that Honour and Good Faith to
be brought into question by the evasive
conduct of the Government of Greece.

I am with great truth and regard,

Sir
Your most obedient
humble servant
Palmerston

No. 41.

Copie.

Foreign-office,
May 31st 1841.

Sir,

With reference to the allusion which is made to Mons^r Mavrocordato in the correspondence between Monsieur Musurus and Mons^r Paicos, of which Copies are inclosed in your Despatch n^o 66, of the 30th ultimo, relative to the continued difficulties which the Greek Government vexatiously interposes to prevent the sale of Turkish Property in Greece, and to its delay in restoring to the proper owners the annual Revenue which the Greek Government has continued to draw from that Property, I have to state to you that Her Majesty's Government are convinced that Monsieur Mavrocordato, if he takes office, will immediately settle this matter with justice and in conformity with the Protocols of the Representatives of the Three Powers. If however Mons^r Mavrocordato should

Sir Edmund Lyons Bart:

In In In.

not accept office, or if, having accepted it, he should find himself unable to overcome the obstacles which have so long prevented a settlement of this matter, you will present a note to the Greek Government, stating that Her Majesty's Government demand from that of Greece an immediate fulfilment of the Provisions of the Protocols in this matter, and deem it their duty to make the Greek Government clearly understand that, the honour and good faith of Great Britain being concerned in this affair, Her Majesty's Government cannot allow that honour and good faith to be brought into question by the evasive conduct of the Government of Greece.

I am with great truth and regard,

Sir,

Your most obedient
humble servant

(Signed) Palmerston.

Copie

Athènes, le $\frac{8}{20}$ Juin, 1841.

Monseigneur,

Aussi que j'avais eu l'honneur d'en prévenir votre
 altesse par mon dernier respectueux rapport, M^r. Maurocordatos
 arriva ici le 31. mai sur le pyroscaphe Français. Cet événement
 12. Juin
 préoccupe aujourd'hui à tel point les esprits en Grèce, que
 je crois de mon devoir de soumettre à votre altesse quelques
 notions, ayant rapport aux antécédents, qui la mettront
 à même d'en juger l'importance.

Le roi, depuis qu'il prit en main les rênes de
 l'état, eut soin, à cause de son trop de méfiance,
 de limiter l'autorité et l'influence de ses Ministres,
 en restreignant leurs attributions, en se réservant
 exclusivement la présidence du Conseil des Ministres
 et en instituant un conseil privé, composé de
 bavarois, avec le quel il travaille en personne, pour
 décider toutes les affaires, même les plus insignifiantes,
 qui doivent lui être soumises par chacun des ministres.

À Son altesse
 Monseigneur Rifâat Pacha,
 Ministre Secrétaire d'Etat des affaires étrangères,

En outre, ce dernier qui n'est que le nom
et ne sont que l'ombre de Ministres, étaient
presque toujours pris parmi les hommes les
moins capables et les moins influents. D'habitude
c'est, le Roi, par le même motif de confiance, limite
totalement les attributions du Conseil d'Etat qui de
moins entiers se passent sans que ce corps se
réunisse pour s'entendre, qu'une seule consultation
fuit.

Quant à but avoué de donner de la
consistance à un système ou à son contraire
aup. de la Nation, il ne l'avait
proposé depuis quelques ans et à plusieurs
reprises à Mr. Mazarin, homme très
influent en grec, l'entier au Ministère, mais
celui-ci lui a toujours déclaré qu'il n'aurait
guère l'attention de ce Conseil privé n'aurait le
et surtout, 2° que le Conseil des Ministres serait
judicé également par un de ses membres

tandis qu'il ne serait présidé par le roi que dans certains cas spéciaux et extraordinaires, 3° que le Ministre aurait plus de latitude dans leurs fonctions, et 4° que le Conseil d'Etat aurait une voix délibérative au moins dans la discussion du budget de l'Etat et de toutes les lois concernant les finances. Mais comme le roi ne voulait jamais consentir à ces conditions, M. Maurocordato continuait à se tenir loin de la Grèce en qualité de Ministre envoyé tantôt à Munich, tantôt à Londres.

Dernièrement, le Roi de Bavière, ayant reconnu la nécessité de remédier aux inconvénients inhérents à cet état de choses, envoya en Grèce son fils aîné le Prince Maximilien, pour s'entendre sur ce sujet avec son frère le Roi Othon. A son arrivée ici, le Prince Maximilien, par suite des entretiens qu'il eut tour-à-tour avec les Ministres d'Autriche et d'Angleterre, parvint à déterminer le roi à nommer M. Maurocordato

Ministre des affaires étrangères et Président
du Conseil des Ministres. une politique sage et prévoyante
exigeait que le roi qui n'ignorait pas à quelle
conditions M. Maurocordatos accepterait le Ministère,
se fût empressé de remplir ces conditions de
son propre mouvement, attendu qu'une
telle conduite aurait été envisagée par la
nation comme une preuve de ses bonnes intentions.

Dès son arrivée ici, M. Maurocordatos se rendit
chez le roi pour lui déclarer d'une manière
positive qu'il n'acceptera le Ministère qu'aux
conditions déjà connues. Le roi, après une résistance
opiniâtre et prolongée pendant plusieurs jours,
sembla y consentir. Par conséquent, le Prince Maximi-
lien qui dans cette affaire s'était donné des peines
assidues, et qui la considérait comme entièrement
arrangée, décida de quitter la Grèce pour s'en
retourner à Munich; reçut les compliments d'adieu
du Corps Diplomatique et de tous les fonctionnaires, et
fixa son départ au $\frac{5}{17}$ de ce mois à 9 heures après

midi. Déjà, au jour & à l'heure indiqués, tous les fonction-
 naires publics s'étaient réunis au Pirée pour reconduire
 le Prince; le Pyroscaphe anglais, destiné à le
 transporter à Ancone, avait fait feu; les bâtiments
 qui se trouvaient dans le port, s'étaient décorés d'il-
 luminations, enfin tout était prêt, quand tout d'un
 coup on vint annoncer qu'une indisposition
 subite empêchait le Prince de partir. Le public
 ne tarda pas à connaître que l'ajournement
 du départ du Prince provenait de ce que le
 Roi lui déclarait, au moment où il allait prendre
 congé de lui, qu'il hésitait encore à accéder aux
 propositions de M^r Maurocordatos et qu'il y réfléchirait.
 Le fait est que jusqu'à ce moment M^r Maurocordatos
 n'a pas accepté le Ministère, et qu'il y a des conférences
 continuelles entre le Roi, son père et M^r Maurocordatos.

En attendant, tout le monde, vivement préoc-
 cupé de cet incident, censure publiquement la conduite
 du Roi qui s'est placé vis-à-vis de la nation dans
 une position aussi fautive que critique; car ou il

restera ferme dans son refus d'accéder aux propositions de M.^r Maurocordatos, et dans ce cas, il soulèvera contre lui une opposition forte et dangereuse, ou il finira par céder, et dans cet autre cas, il empirera sa position; il augmentera l'influence de M.^r Maurocordatos, et il sera déconsidéré aux yeux de la nation, attendu qu'à la mauvaise volonté dont il a fait preuve, il joindra la faiblesse. D'ailleurs, par mes rapports subséquents votre Altesse sera informée du dénouement quelconque de cette crise.

Depuis quelques jours arriva ici sur la frigate française la Didon M.^r Piscatory, membre de la chambre des Députés, connu déjà par son philhellinisme et pour avoir pris part à la lutte de la révolution grecque; il est accompagné de son beau frère le comte de Foy, Pair de France. On dit que M.^r Piscatory est chargé par son gouvernement d'une mission spéciale et secrète auprès du Gouvernement Hellénique.

Cependant, malgré toutes mes recherches, il m'a été impossible de découvrir l'objet d'une semblable mission. Il y en a pourtant qui pensent que Mr. Piscatory qui était de l'opposition, s'étant dernièrement arrangé avec le Ministre Guizot, celui-ci, pour couvrir son éloignement de la Chambre d'un prétexte spécieux, l'envoie en Grèce, en le proclamant chargé d'une mission spéciale, sans qu'il en ait aucune. En attendant, j'ai appris que Mr. Piscatory, après avoir visité quelques parties de la Grèce, passera à Constantinople.

Les renseignements transmis tout récemment aux différents Ministres, ici par leurs Consuls à Syra, non seulement confirment le contenu de mon dernier rapport relativement aux brûlots destinés à surprendre la flotte Impériale, mais ils portent à cinq le nombre de navires accommodés en brûlots dans le port de Syra.

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à votre
attens

altère copie de la réponse de M^r Paisios
au sujet de cette affaire, ainsi que de
ma réplique

Depuis mon dernier rapport nous sommes
privés de nouvelles de Candie.

La nouvelle accréditée ici, il y a quelque
temps, que M^r Catacary, Ministre de
Russie en Grèce, devait se rendre à
Londres pour négocier un accord entre
les deux Cabinets au sujet des affaires de
la Grèce, vient d'être entièrement démentie.

M^r Catacary est attendu ici tout prochainement.

Je suis avec le plus profond respect
Veuillez agréer,
Monsieur,

de votre attente

Le très humble, très obéissant et très
dévoté serviteur

Signé C. Musurus

W. L. A. - Zahir - Pascia,

atene, li $\frac{11}{23}$ giugno, 1841 ⁶⁰

terra,

Con ~~gioia~~ e gratitudine ricevetti la lettera di cui
 V. A. ^{dicui} degnò onorarmi in data del 1.º ^{ed} ~~giu~~ corrente, il conte-
 nuto della quale ~~non~~ ^{una} cagionommi la più viva gioia
 tanto più viva quanto mi annunzia il soddisfacente
 risultato della ~~operazione~~ condotta piena di umanità e di
 fermezza seguita dall'Art. V. e come quanto prescrive
 la ~~prossima e desiderata soluzione dell'affare~~ ^{ed intiera repressione della ribellione} ~~scandalo~~ ^{dei fondatori}
 in quell'isola.
 ribellione affari di Cuba.
 mi si ebbe l'onore di spedire

Dappoi il ^{mis}rispettoro rapporto in data del 6. corrente
 spedito a V. A. colli' incontro della corvetta
 inglese, stante che il ^{principe}reatore della stessa nazione
 destinato per Creta, venne ritenuto ^{al Pireo onde}per
 non condurre in carcere il fratello del reatore,
 niente succedette qui di molto importante
 riguardo relativamente agli affari di Candia.

Rapporti posteriori dei consoli Europei
di Ibra ricevuti ^{recentemente} ~~ultimamente~~ dai ~~lori~~ rispettivi
ministri in Atene confermano le precedenti in-
formazioni ^{concernenti} ~~riguardo~~ ^{l'arma} ~~al momento~~ in quell'isola
di bralotti che, in vece di due, sono portati
al numero di cinque. ^{In tanto} ~~I mi facis~~ ^{premurati} ~~fo~~ ^{indossare}

Rinchiusa

di rispettosamente assoggettar a V. A. la copia della
risposta del Ministero Ellenico su quest'oggetto non
che quella della mia replica.

La spedizione per ^{Creta} Candia & di munizioni da guerra
e di genti armate si continua. Oltre ad una
banda di 75 individui partiti quindi giorni fa dal
Capo Colonne, un bastimento carico di munizioni
e di una numerosa compagnia di ^{Elleni} ~~volontari~~ fu
spedito questi ultimi giorni da Sir ^{a tal luogo ebbe luogo} ~~ove si diede~~
~~a tal luogo una sottoscrizione in favore dei Cretesi~~
~~fece in favore dei Cretesi una sottoscrizione di cui~~
ammontante si ter. a 35 mila dracme

in Conformita' ^{ai ripetuti} ~~agli~~ ordini dell'Alte. V., ho
l'onore di trasmetterle ~~qui~~ qui inchiusi gli ultimi
fogli dei giornali di Atene dai quali rileverà la ma-
niera ^{ortile ed appropriata} ~~espressa~~ ^{con la quale criticano} ~~presentata~~ di cui ~~considerano~~
^{rappresentano} lo stato attuale degli affari di Creta e non che quello
dell'Impero Ottomano in generale.

~~Intanto~~ raccomandandomi all'Alte. ^{di Lei grazia} ~~alta~~
benemerita, ~~che~~ sono con il più profondo mio
rispetto

θναὶοὶ τοῖς πόλεσι μάστιγι γυμνίηται. εἰς εἴς ἡμῶν κυρτὸν σήμερον ἢ αἴριον στα' ἔλιν
 εἴποιαν ποιεῖν ἡμῶν τοῖς πόλεσι καὶ ἐργαστοῦσιν οὐκ ἀπορρίπτειν,
 καὶ εἰς Μάρτυρ ἡμῶν εἰσάγει ἡ εἴς ἡμῶν. ὅλα ταῦτα, ἀλλ' οὐκ, ἐὰν ἐκείνη
 μάστιγι δαπανᾷται αὐτὸ ἡμῶν, με' ἡμῶν μεγαλήτερον δαπανᾷται, ἀλλ' ἂν στόχοι
 καὶ εὐπραγίαι δι' ἡμῶν να' γένουν βέβαια εἰς ἡμῶν γυμνίη μάστιγι εὐδαιμονίᾳ
 καὶ εὐδαιμονίᾳ ἡμῶν περισσώτερον. ἴδω θναὶ ἀνάγκη να' εἴς ἡμῶν καὶ ἡμῶν
 γυμνίη καὶ μαρτυρίαν καὶ ὁ ἀγῶνας ἀνέκωκα ζεφάνουλα.
 ἡ εἴς καὶ ἡ εὐδαιμονίη θναὶ εἰς τοῦ ἀγῶνα καὶ ἡμῶν με' ὅλα εἴς
 ἀνάγκη. αὐτὸ ἀποκρίνεται εἰς να' τοποθετοῦν εἰς μέν ἀπορρίπτει, καὶ εἰς
 τραυμάτια να' μαρτυρίαν διὰ τοῦ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ, καὶ εἰς ἡμῶν
 εἰς ἡμῶν, καὶ ἀφανίσματα αὐτὰ με' προσημῶν. αὐτὸ λόγος καὶ 2. τοῦτο
 ὅτι οὐκ ἀδριάντης ἐκείνη τοῦ ἡμῶν καὶ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ
 καὶ Κωνσταντίνου ὅτι. Σαὶ χεῖρες οὐκ ἡμῶν καὶ εὐδαιμονίᾳ
 ἀνδρῶν ἀδριάντης εἰς καὶ αὐτὰ αὐτὸ Κωνσταντίνου ὅτι 1200 ταχυκρί
 καὶ εἰς εὐδαιμονίᾳ να' εἰς ἡμῶν, ὅτι οὐκ χρῆματα, οὐκ τραυμάτια εἰς ἡμῶν
 οὐκ ἡμῶν εἰς εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ. καὶ εἰς
 καὶ εὐδαιμονίᾳ καὶ ἡμῶν εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ. ὁ ἀδριάντης
 καὶ εὐδαιμονίᾳ θναὶ εὐδαιμονίᾳ. ὁ ἀδριάντης καὶ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ.
 ὁ ἀδριάντης καὶ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ, καὶ εὐδαιμονίᾳ
 γυμνίη καὶ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ. Τα' εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ
 να' ἡμῶν εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ, εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ
 ἡμῶν εὐδαιμονίᾳ να' εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ. ὁ στόχος εὐδαιμονίᾳ καὶ αὐτὰ καὶ
 τραυμάτια αὐτὰ εὐδαιμονίᾳ. Διακρίνεται τοῦτο εὐδαιμονίᾳ; ποῖα εὐδαιμονίᾳ
 εὐδαιμονίᾳ; αὐτὸ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ εὐδαιμονίᾳ, οὐκ ἡμῶν

athènes, le $\frac{11}{23}$ Juin 1841.

61a

Monseigneur,

Ce n'est que depuis peu de jours que j'ai
 reçu la lettre dont votre Altesse a daigné
 m'honorer en date du 20 avril; et je regrette que
 ce retard m'ait privé^{de} l'occasion de me rappeler
 plus tôt à son gracieux souvenir et de lui
 réitérer l'hommage de mon profond respect.

Après avoir contribué à la consolidation
 du Trône et au salut de l'Empire par les services
 éclatants qu'elle a rendus à une époque des plus
 critiques, Votre Altesse ne cesse pas d'en rendre un
 non moins utile, en employant le repos que Lui
 laisse son éloignement des affaires, à des études et
 à des méditations qui ne tarderont pas à être
 profitables au bien-être et à la prospérité de l'État.

À Son Altesse
 Monseigneur Pechid-Pacha,
 Ex-Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères,

Or

Or

L,

Il ^{ne reste} ~~n'y a~~ donc que cette consolation ^{aux} ~~pour~~ les véritable
amis de l'Empire Ottoman, qui éprouvent de vifs
regrets, en voyant loin du timon de l'État cette
main habile qui a su le conduire si heureusement
au port de salut.

L'état de nos rapports avec la Grèce continue
à être le même; aussi crois-je inutile d'en entretenir
Votre Altesse. Il vrait à désirer cependant que l'entrée
au Ministère de M^r. Maurocordatoz y portât quelques
améliorations.

Je ne saurais terminer ma lettre sans
exprimer à votre Altesse combien je m'estime
heureux d'être l'objet de la haute bienveillance
dont Elle daigne me réitérer les assurances, et
combien j'ambitionne de pouvoir m'en rendre
digne, et de témoigner la profonde et éternelle
reconnaissance que je dois à Votre Altesse, mon Illustre
Bienfaiteur, ainsi que le dévouement

inaltérable et sans bornes avec lequel je vis,

Monseigneur,

de votre altesse }

le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur

/ signé / C. Musurus. —

II

copieLa lannée, le $\frac{15}{24}$ Juin, 1841.Traduction du Grec.

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Après la combat d'Apororona, Moustapha-Pacha a fait venir les deux bataillons Égyptiens qui se trouvaient à Kissamos, dans la province de la lannée, sous le prétexte de la préserver des attaques des insurgés; plus tard, ces bataillons ont été réunis au Camp général d'Apororona.

Dans l'intervalle, quelques familles de Kissamos et Apororona ont été obligées de se soumettre, et de rendre leurs armes, environ deux cent fusils hors de service. La remise des armes a eu lieu, comme on l'assure de la part de ceux qui, ne pouvant se battre, cherchent à moissonner leurs champs de l'aste. La position de ceux-ci sera plus critique, après tout, que celle des hommes armés. D'un autre côté, Moustapha-Pacha de l'aste les maisons de ceux qui ont pris les armes et empêche ceux qui se sont soumis

S. S.

M^r le Ministre des Affaires Étrangères,

d < <

II
Co
Tr
que le soir il s'est dirigé vers Héraclium sur un bateau
à vapeur et la flottille vers Grabousa.

Ses consuls de France et de Russie cherchent
à faire passer outre ces scènes affligeantes, ou au moins,
à en diminuer la portée. Le premier disait, comme
certains, que de pareils excès avaient eu lieu en
France en 1815. Il est désolant de voir dans des circons-
tances aussi critiques pour l'Ile, les consuls de ces deux
Puissances penser de la sorte.

agréer L L

/signed/ J. Peroglou.

J.
M.

de sortir de l'Île. Si ce dernier obstacle n'existait point, des milliers de familles émigreraient pour la Grèce, c'est pourquoi les Chrétiens attendent avec impatience, la levée du blocus et ont les regards tournés vers la mer, dans l'attente des bâtimens de leur Commission.

Tel était l'état des choses, lorsqu'hier des lettres tant officielles que particulières venues d'Héraclium, ont apporté la nouvelle des événemens tragiques qui se sont passés dans les villages de la Province de la Plaine.

L'armée Ottomane des Provinces Orientales composée de 4,000 réguliers de Constantinople et des irréguliers Crétois et Albanais s'est mise en mouvement pour attaquer environ 300 insurgés, occupant une position dans le voisinage. après une courte escarmouche, dont on ignore le résultat, l'armée Ottomane, étant revenue sur ses pas, a pillé tous

les villages soumis, a massacré les habitants, après avoir attenté à l'honneur des femmes et des jeunes filles, dont quelques-unes ont expiré entre les mains de leurs ravisseurs, a assassiné des enfants, pillé des églises, et des monastères, et brisé enfin les images saintes.

Ses rapports des Grecs sur ces scènes tragiques inspirent un sentiment d'horreur; pour moi je rapporterais seulement ici les renseignements que je me suis procurés, et que j'ai puisés dans les lettres de quelques Européens et surtout de celles des vice-consuls d'Autriche et de France à Thessalonique. D'après ce que mandate le dernier, ces actes de barbarie sont attribués aux soldats réguliers venus de Constantinople, qui ont agi d'après les ordres de leur lieutenant Colonel.

L'administration de la Carnée qui la première devait connaître ce qui se passe, faisait semblant de l'ignorer. Tahir-Pacha se trouvait hier avec sa division entre les Caps Melicha et Spathi; mais l'on assure

à V. A.

Athènes, le $\frac{18}{30}$ Juin, 1841.

Monseigneur Rifa'at-Pacha,

Monseigneur,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à Votre
Altesse copie d'une Dépêche que Lord Palmerston
a adressée tout récemment à M^r Lyons, et que ce dernier
vient de me communiquer confidentiellement.

Dans cette dépêche Votre Altesse sera satisfaite de
remarquer que Lord Palmerston à qui M^r Lyons
avait transmis copies de la suite de ma correspon-
dance avec M^r Païcos au sujet des propriétés musulmanes,
prévoit le cas où M^r Maurocordatos n'accepterait pas
le Ministère, ou, en l'acceptant, il ne se trouverait
pas en état de surmonter les obstacles opposés depuis
long-temps à la solution de cette affaire, et enjoint
à M^r Lyons de présenter, dans chacun de ces deux
cas, une note au Gouvernement Hellénique pour
lui déclarer que le Gouvernement Britannique

à Son Altesse
Monseigneur Rifa'at Pacha,

Ministre Secrétaire d'Etat des affaires étrangères,

Sur

Je

L

exige de lui l'accomplissement immédiat des stipula-
tions des Protocoles concernant cette matière, et qu'il
croit de son devoir de faire entendre clairement
au Gouvernement Hellénique que l'honneur et la bonne
foi de la Grande Bretagne étant engagés dans cette question,
le Gouvernement Britannique ne peut souffrir que
cet honneur et cette bonne foi soient mis en question
par la conduite évasive du Gouvernement Hellénique.

M^r. Lyons qui est fort indigné des motifs qui ont
déterminé M^r. Maurocordatos à donner sa démission,
attend avec impatience la formation définitive
du Ministère pour donner suite à la dépêche de
Lord Palmerston, et m'a assuré qu'il est décidé de
presser tellement le Gouvernement Hellénique
qu'il soit obligé de donner une réponse prompte
et définitive à la note collective qui lui a été adressée
par les Missions de trois Puissances au sujet de nos réclamations.

Je suis avec le plus profond respect,

Veuillez agréer
de votre altère

le très humble, très obéissant et très dévoué
/signé/ C. Munro

Athènes, le $\frac{18}{30}$ Juin, 1841.

64a

Monseigneur,

La crise ministérielle dont il était question dans mon dernier rapport, n'est pas encore terminée. Le roi refusa définitivement d'accéder aux propositions de M.^r Maurocordatos, aux quelles celui-ci avait ajouté une autre ayant pour but l'éloignement de M.^r Hles, Ministre de la Guerre, et de tous les Bavaurois occupant des postes importants; c'est surtout cette proposition qui répugna le plus la Cour. A la suite de cette détermination du roi, son frère le Prince Maximilien partit dans la nuit du $\frac{12}{24}$ au $\frac{13}{25}$ de ce mois sur le pyroscaphe anglais, qui le débarquera à Ancône; M.^r Maurocordatos donna sa démission, et partit pour Nauplie où il est allé voir sa mère. Depuis lors, le roi a fait plusieurs essais pour former un autre Ministère, en s'adressant à cet effet tour à tour à M.^{rs} Goundouriotis, Rizos, Michel Soutzos ex-prince de Moldavie et Métascas qui s'y sont tous refusés, en déclarant qu'ils n'accepteraient le Ministère que quand le Roi aurait accédé aux propositions de M.^r Maurocordatos.

A Son Altesse

Monseigneur Rifa'at-Pacha,

Ministre Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères,

Lc^a,Lc^a,Lc^a.

II
femme qui s'y est rendue par ordonnance des médecins il y a envi-
ron un mois.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse

le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur

C. Musurus

Il est aussi question de la nomination de M^r Chrestides au Ministère de l'Intérieur et de l'envoi de M^r Maurocordatos à Constantinople en qualité d'Envoyé Extraordinaire ; mais il est sûr que ce dernier n'acceptera pas non plus cette place. Ainsi le Roi qui est naturellement d'un caractère ombrageux et indécis, se trouve engagé dans un labyrinthe inextricable d'embarras, et s'il n'accepte pas les propositions de M^r Maurocordatos, il prendra probablement le parti de confirmer l'ancien Ministère ou d'en former un nouveau composé d'hommes insignifiants et sans influence ; ce qui le compromettra davantage et rendra sa position bien plus grave. Il résulte en attendant de la prolongation de cet état d'indécision que la machine gouvernementale reste inerte et suspendue, que les affaires publiques et privées en souffrent, que les journaux censurent amèrement la conduite du roi, que tous les esprits sont en effervescence : en un mot, que le mécontentement général augmente de jour en jour.

La Corvette française la Muscade, arrivée avant-hier de la Crète, apporta ici la nouvelle qu'à son départ de cette île, les insurgés se trouvaient dans un fort mauvais état; que, depuis l'arrivée en Crète de S. A. Tahir-Pacha, il y eut six combats dans lesquels ils ont été constamment battus; que la division s'était introduite parmi leurs chefs; que les Sphakiotes avaient abandonné les Créto-hellènes pour retourner dans leurs foyers; que S. A. Tahir-Pacha attendait quelques renforts de Constantinople et de Bréséza pour porter un coup décisif; et que l'affaire de Candie pouvait être regardée comme étant sur le point de toucher à son terme.

Le vaisseau anglais le Bentons qui était mouillé ici depuis environ un mois, est parti hier pour aller, dit-on, en Crète.

M.^r de Prokesch, Ministre d'Autriche, part aujourd'hui pour Smyrne, où il va assister à l'accouchement de sa

A.V.A.

Athènes, le $\frac{18}{30}$ Juin, 1841.Monseigneur Rispaiat Pacha,
de, de, &

Monseigneur,

La crise ministérielle dont il était question dans mon dernier rapport, n'est pas encore terminée. Le roi refusa définitivement d'accéder aux propositions de M^r Maurocordatos, aux quelles celui-ci avait ajouté une autre ayant pour but l'éloignement de M^r Hess, Ministre de la Guerre, et de tous les Bavaarois occupant des postes importants; c'est surtout cette proposition qui répugna le plus à la Cour. A la suite de cette détermination du roi, son frère le Prince Maximilien partit dans la nuit du $\frac{12}{24}$ au $\frac{13}{25}$ de ce mois sur le pyronaphe anglais, qui le débarquera à Ancone; M^r Maurocordatos donna sa démission et partit pour Nauplie où il est allé voir sa mère. Depuis lors, le roi a fait plusieurs essais pour former un autre Ministère, en s'adressant à cet effet tour à tour à M^{rs} Coundouriotis, Pirzos, Michel Soutzos

à son alterne
monseigneur Rispaiat Pacha,
Ministre Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères.

8
mouilli' ici depuis environ un mois, est parti
hier pour aller, dit-on, en Crète.

M^r. de Prokesch, Ministre d'Autriche,
part aujourd'hui pour Smyrne, où il va assister à
l'accouchement de sa femme qui s'y est rendue
par ordonnance des médecins il y a environ un
mois

Je suis avec le plus profond respect,

et etc.

signé C. Musar.

en - prince de Moldavie et Metaxas qui s'y sont tous
refusés, en déclarant qu'ils n'accepteraient le Ministère
que quand le Roi aurait accédé aux propositions
de M^r Maurocordatos. Il est aussi question de la nomi-
nation de M^r Chrestides au Ministère de l'Intérieur et
de l'envoi de M^r Maurocordatos à Constantinople
en qualité d'Envoyé Extraordinaire; mais il est sûr
que ce dernier n'acceptera pas non plus cette place.
ainsi le Roi qui est naturellement d'un caractère
ombrageux et indécis, se trouve engagé dans un
labyrinthe inextricable d'embarras, et s'il n'accepte
pas les propositions de M^r Maurocordatos, il prendra
probablement le parti de confirmer l'ancien
Ministère ou d'en former un nouveau composé
d'hommes insignifiants et sans influence; ce qui
le compromettra davantage et rendra sa position
bien plus grave. Il résulte en attendant de la
prolongation de cet état d'indécision que la Machine
gouvernementale reste inerte et suspendue, que les affaires

publiques et privées en souffrent, que les journaux censurent amèrement la conduite du roi, que tous les esprits sont en effervescence: en un mot, que le mécontentement général augmente de jour en jour.

La Corvette française la Muscade, arrivée avant hier de la Crète, apporta ici la nouvelle qu'à son départ de cette île, les insurgés se trouvaient dans un fort mauvais état; que, depuis l'arrivée en Crète de S. A. Tahir-Pacha, il y eut six combats dans lesquels ils ont été constamment battus; que la division s'était introduite parmi leurs Chefs; que les Iphakiotas avaient abandonné les Créto-hellènes pour retourner dans leurs foyers; que S. A. Tahir-Pacha attendait quelques renforts de Constantinople et de Prévéza pour porter un coup décisif; et que l'affaire de Candie pouvait être regardée comme étant sur le point de toucher à son terme.

Le vaisseau anglais le Benbow qui était

Monseigneur,

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à Votre Altesse copie d'une dépêche que Lord Palmerston a adressée tout récemment à M^r Lyons, et que ce dernier vient de me communiquer confidentiellement.

Dans cette dépêche Votre Altesse sera satisfaite de remarquer que Lord Palmerston à qui M^r Lyons avait transmis copies de la suite de ma correspondance avec M^r Paicos au sujet des propriétés musulmanes, prévoit le cas où M^r Maurocordatos n'accepterait pas le Ministère, ou, en l'acceptant, il ne se trouverait pas en état de surmonter les obstacles opposés depuis longtemps à la solution de cette affaire, et enjoint à M^r Lyons de présenter, dans chacun de ces deux cas, une note au Gouvernement Hellénique pour lui déclarer que le Gouvernement Britannique exige de lui l'accomplissement immédiat des stipulations des Protocoles concernant cette matière, et qu'il croit de son devoir de faire entendre

À Son Altesse

Monseigneur Rifa'at-Pacha,

Ministre Secrétaire d'État des Affaires Étrangères,

Lc^a,

Lc^a,

Lc^a.

clairement au Gouvernement Hellénique que l'honneur et la
bonne foi de la Grande Bretagne étant engagés dans cette question,
le Gouvernement Britannique ne peut souffrir que cet honneur
et cette bonne foi soient mis en question par la conduite évasive
du Gouvernement Hellénique.

M.^r Lyons qui est fort indigné des motifs qui ont dé-
terminé M.^r Maurocordatos à donner sa démission, attend avec
impatience la formation définitive du Ministère pour donner
suite à la dépêche de Lord Palmerston, et m'a assuré qu'il est
décidé de presser tellement le Gouvernement Hellénique qu'il soit
obligé de donner une réponse prompte et définitive à la Note colle-
ctive qui lui a été adressée par les Missions des trois Puissances au
sujet de nos réclamations.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

de Votre Altesse

le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur

C. Musurus

Athènes, le 18³⁰ juin, 1841. 67a

Monseigneur,

La crise ministérielle dont il était question dans mon dernier rapport, n'est pas encore terminée. Le roi refusa définitivement d'accéder aux propositions de Mr. Maurocordatos, aux quelle celui-ci avait ajouté une autre ayant pour but l'éloignement de Mr. Hess, Ministre de la guerre, et de tous les Bavarois occupant des postes importants; c'est surtout cette proposition qui répugna le plus la cour. A la suite de cette détermination du Roi, son frère le Prince Maximilien partit dans la nuit du 12²⁴ au 13²⁵ de ce mois sur le pyroscaphe anglais, qui le débarquera à Ancône. Mr. Maurocordatos donna sa démission, et partit pour Nauplie où il est allé voir sa mère. Depuis lors, le roi a fait plusieurs essais pour former un autre Ministère, en s'adressant à cet effet tour à tour à Mr. Coundouriotis, Prigos, Michel Soutzos ex-Prince de Moldavie et Métafas qui

Mr. de Prokesch, Ministre d'autriche, part
aujourd'hui pour Smyrne, où il va assister
à l'accouchement de sa femme qui s'y est ren-
due par ordonnance des medecins il y a
environ un mois.

j'e suis avec le plus profond respect.

Monsieur

Je Votre Altesse,

Le très humble, très obéissant et très dévoué
serviteur
C. Musurus.

s'y sont tous refusés, en déclarant qu'ils n'accep-
teraient le Ministère que quand le Roi aurait ac-
cédé aux propositions de Mr. Mauserdats.

Il est aussi question de la nomination de Mr. Christidis au Ministère de l'Intérieur et de l'envoi de Mr. Maurocordatos à Constantinople en qualité d'envoyé extraordinaire; mais il est sûr que ce dernier n'acceptera plus non plus cette place. Ainsi le Roi qui est naturellement d'un caractère ombrageux et indécis, se trouve engagé dans un labyrinthe inextricable d'embarras et s'il n'accepte pas les propositions de Mr. Maurocordatos, il prendra probablement le parti de confirmer l'ancien Ministère ou d'en former un nouveau composé d'hommes insignifiants et sans influence; ce qui le compromettra davantage et rendra sa position bien plus grave. Il résulte en attendant de la prolongation de cet état d'indécision que la machine gouvernementale reste inerte et suspendue, que les affaires publiques et privées en souffrent et que les journaux censurent amèrement la conduite

du roi, que tous les esprits sont en effervescence:
en un mot, que le mécontentement général aug-
mente de jour en jour.

La Corvette française la Muscade, arrivée avant-
hier de la Crète, apporta ici la nouvelle qu'à son
départ de cette île, les insurgés se trouvaient
dans un fort mauvais état; que, depuis l'arrivée
en Crète de S. A. Tahir-Pacha, il y eut six
combats dans lesquels ils ont été constamment
battus; que la division s'était introduite parmi leurs
chefs; que les ophaliotes avaient abandonné
les Créto-hellènes pour retourner dans
leurs foyers; que S. A. ~~Tahir~~ Tahir-Pacha atten-
dait quelques renforts de Constantinople ^{et} de
Préviza pour porter un coup décisif, et
que l'affaire de Candie pouvait être regar-
dée comme étant sur le point de toucher
à son terme.

Le vaisseau anglais le Bentley qui était
mouillé ici depuis environ un mois, est
parti hier pour aller, dit-on, en Crète.

copie

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Le camp Général des Turcs a dernièrement quitté la position d'Apocorona et s'est dirigé vers Riza. arrivé au village de Campos, l'avant garde a été attaquée par Courmi et Chali qui, après avoir blessé quelques Turcs, abandonnèrent le Terrain. Ses Turcs ont pillé ce village, et incendié les maisons des Chrétiens armés.

aujourd'hui ont jeté l'ancre à la Sude, trois bâtimens de guerre et trois transports provenant de Constantinople avec des troupes dont on ignore le nombre, mais qui, selon toutes les apparences, ne doit pas être très considérable.

La Frégate française "la Minerve" s'est dirigée vers Héraclium pour prendre des informations sur les dernières scènes tragiques; en même tems Moustapha-Pacha a publié une proclamation portant que quiconque attentera à l'honneur

S. E.

M.^r le Ministre des affaires étrangères.

— — —

ou à la propriété des sujets paisibles du Sultan,
de même que de ceux des insurgés, sera sévère-
ment puni. L'administration confirme par
là, d'une manière indirecte, les effrayans
exies des ottomans qu'elle démentait il y a
peu de jours.

aguer & &

/ signed / I. Perioğlu. —

μαγνητικός Πύλ' ἔχει τὴν μαρμαρωτὴν

Μακαριώτατοι υἱοὶ Ἐλ. καὶ παῖδες ἡμετέρας
 ἀφ' ὧν τοῖς ἡμετέροις ἀδελφοῖς καὶ τοῖς ἀδελφίσ-
 σιν ἐκείνοις ἀφ' ὧν καὶ ἡμεῖς ἐσμ' ἀδελφοὶ καὶ
 ἀδελφίδες καὶ ἀδελφίστριες καὶ ἀδελφίδες καὶ
 ἀδελφίδες καὶ ἀδελφίδες καὶ ἀδελφίδες καὶ ἀδελφίδες

figos algarizmaros.

Met Taber

7.
Rup

αὐτὸς τὸν ἑαυτοῦ ἀποσταλὲς μου ἀποδίδου καὶ
αὐτὸν μὲχρι τοῦ εἰσελθεῖν, καὶ τὰ ἀγαθὰ τὰ ἀποδίδου
μὲν ὑπάρχοντες βασιλεὺς ἐξουσίας ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον
αὐτοῦ ἀποδίδου τὸν εἰσελθεῖν μου ἐκδοῦναι. Ἀφ' οὗτου
ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον Μόρταν ἀναισθησὶν μου καὶ ἑπὶ. Ἐξουσίας
ἐξουσίας ἀποδοθῆναι δὲ ὁ ἑπὶ. Commandant Houston
Stewart, ἀρχιεπίσκοπος ἀπὸ ἀρχιεπίσκοπον τὸν αὐτὸν
ἐξουσίας αὐτὸν ἐν τῷ Μόρταν ἐπὶ τῷ Μόρταν
μακαριότητος ἀφ' οὗτου ἀποδοθῆναι τὸν
μυσταγωγῆναι ἀπὸς ἀποδοθῆναι τὸν αὐτὸν ἐκδοθῆναι
ἐξουσίας ἀποδοθῆναι αὐτὸν ἀποδοθῆναι. Ἀφ' οὗτου
αὐτὸν τὸν Μόρταν Stewart ἀποδοθῆναι ἀρχιεπίσκοπον καὶ
ἀποδοθῆναι, ὡς ἀπὸς ἀρχιεπίσκοπον δὲ, ἀποδοθῆναι τὸν αὐτὸν
ἐξουσίας ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον Μόρταν, καὶ καὶ αὐτὸν
ἐξουσίας ἀποδοθῆναι αὐτὸν ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποδοθῆναι
αὐτὸν ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποδοθῆναι, αὐτὸν ἀποδοθῆναι
καὶ ἑπὶ. Ἐξ. ἀποδοθῆναι ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον
ἀποδοθῆναι ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποδοθῆναι
ἀποδοθῆναι ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποδοθῆναι. Μόρταν
ἀποδοθῆναι καὶ ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον Μόρταν, καὶ
ἀποδοθῆναι τὸν ἀποδοθῆναι ἀπὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποδοθῆναι,
καὶ αὐτὸν ἀπὸς αὐτὸν ἀποδοθῆναι, ἀποδοθῆναι καὶ

Copie
mmAthènes, le ^{23. Juin}
5. Juillet, 1841. 70

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je viens d'apprendre que plus de deux mille fusils, environ deux mille onces de poudre et une quantité considérable de plomb ont été, il y a cinq jours, enlevés de la petite forteresse située sur l'îlot qui domine une des deux entrées du port de Poros, embarqués sur un bâtiment et expédiés en Crète.

Quelque positifs et quelque détaillés que soient les renseignements qui m'ont été donnés sur cette importante affaire, j'aime à en douter, attendu qu'il est difficile de concevoir comment un semblable fait a pu avoir lieu dans un Port où se trouvent la Marine et l'Arsenal de l'Etat, et où, par conséquent, les autorités Helléniques

Monsieur

Monsieur A. Païos,

Secrétaire d'Etat, au Département des Relations extérieures,
H S L.

doivent exercer la vigilance la plus rigou-
-reuse et la plus spéciale.

En Vous priant donc, Monsieur le
Secrétaire d'État, de vouloir bien dissiper
mes doutes là-dessus et me mettre à
même d'en informer le Gouvernement
Impérial par le prochain pyroscaphe,
je saisis cette occasion pour Vous réitérer
l'assurance de ma très haute considération.

(signé) C. Musurus.

Athènes, le 26. Juin 1841
8. Juillet 71a
Monseigneur.

à la suite de l'agitation dont il est question dans mes précédents rapports, et du refus de M^{rs} Condouriotis, Pissos, Michel Soutzos et Metanay d'accepter le Ministère avant que le Roi eût accédé aux propositions de M^r Maurocordatos, le Roi sentit la nécessité de s'arranger avec ce dernier et de terminer un moment plutôt la crise Ministerielle.

ainsi, au retour de Nauplie de Maurocordatos, les négociations ont été reprises avec activité; le Roi accéda à toutes les propositions de ~~M^r Maurocordatos~~ ^{ce Ministre,} même au renvoi des Bavares; et le nouveau Ministère fut organisé avant hier de la manière suivante:

M^r Maurocordatos, Intérieur, avec la présidence du Conseil.

" Chrestides, affaires Étrangères;

" Metanay de Céphalonie, Guerre;

" Nélis de Tannina, Procureur Général près la Cour Royal de Nauplie, Justice;

" Valletis, de Constantinople, Instruction publique;

M^{rs} Criésis d'Hydra et Tisarnénos de Tannina qui feraient partie de l'ancien Ministère, continuent à conserver le premier le portefeuille de la Marine, et le second la Direction du Ministère des Finances.

Monseigneur Triphait Pacha

2 2 2

Il importe de faire connaître à V. A. que la veille de la formation du nouveau Ministère, les soldats chantaient par les rues la Marseillaise traduite par Rigzy, faisaient des acclamations pour Meurocordatos, et que des placards séditieux et menaçants avaient été trouvés affichés près du palais du Roi. Ainsi l'on attribue à ces fâcheux incidents l'empressement du Roi à accéder aux propositions de M^r Meurocordatos et la détermination de celui-ci à accepter le Ministère, quoiqu'il ne semble pas être assez content du personnel du nouveau Cabinet.

Il est à remarquer qu'à l'exception de M^r Criérus, tous les autres membres du Ministère ne sont pas nés en Grèce; que tous les partis y sont représentés; que M^r Meurocordatos qui passe pour être le chef du parti Anglais, n'a pour ses adhérents que M^rs Criérus et Vallety; que M^r Chestidiès appartient exclusivement au parti Français, M^r Metaxas au parti Russe ou napiste; M^rs Misameng et Melg, hommes insignifiants et sans influence dans le pays, ne doivent leur élévation ~~qu'à leur dévouement au Roi~~ qu'à leur dévouement au Roi; et que, par conséquent, la majorité pour M^r Meurocordatos

est fort douteux, cette incohérence donne lieu à
présumer que le nouveau Ministère ne tardera pas
à subir quelque modification dans son personnel.

Nien au soir, M^r. Maurocordato, se rendit chez
moi pour m'annoncer, afin d'en informer V. A., que
M^r. Chestidei, nommé Ministre des Affaires étrangères,
reçoit par la présente occasion l'ordre de quitter
Constantinople pour se rendre à son nouveau poste,
que jusqu'à son arrivée ici, ce sera lui; M^r. Maurocor-
dato qui sera chargé par intérim du portefeuille des
affaires étrangères; et qu'en attendant M^r. Mannes
Argyropoulos, beau père de M^r. Maurocordato, dirigera
la Légation ~~Néerlandaise~~ ^{Néerlandaise} à Const^{ple} en
qualité de Chargé d'affaires.

Un fait de la plus haute importance est
survenu, il y a cinq jours, à Poros, port militaire du
Royaume, où se trouvent l'arsenal et la Marine
^{de guerre} ~~de l'état~~ de l'état. Plus de deux millions
environ deux mille ^{kg} de poudre et une quantité
considérable de plomb, enlevés de la petite
forteresse située sur l'îlot qui domine une
des deux entrées du port, furent embarqués sur

un bâtiment et expédiés en Crète. Tout porte à croire
que les autorités Nelliennes ont agi de connivence
dans cette occasion, attendu qu'il serait impossible
qu'une forteresse pût escalader le transport et
l'embarquement d'une si grande quantité d'objets
exigeant un travail de plusieurs heures, s'effectu-
assent sans résistance, sans bruit et à l'insu des
autorités chargées spécialement de la surveillance
et de la garde des établissements militaires de ce
port. Pour constater un fait aussi grave et
qui peut-être va donner une nouvelle impulsion à
l'insurrection en Crète, j'ai adressé au Gouvernement
Nellien la Note dont j'ai l'honneur de joindre
ici la copie et à laquelle je n'ai encore reçu de
réponse. Cependant M. Meurocordatz dans sa
dernière entrevue, tout en me confirmant
l'exactitude de fait dont il s'agit, s'efforça de
me convaincre de l'innocence du fait, de déplorer
l'imprévoyance de ceux qui avaient déposé une
si grande quantité d'armes et de poudre dans
un endroit, si mal gardé, et de me donner des
promesses vagues que pendant son Ministère des actes
de cette nature ne seraient plus renouvelés. Je n'ai pas

manquais d'observer à M^r Neurocordatos combien peu convaincants étaient ses justifications, et de lui faire entendre que les tentatives hostiles entreprises en dernier lieu contre la Thessalie, la Macédoine et la Crète, loin d'effrayer la Sublime Porte ainsi qu'aiment à s'en vanter le fanfaron en Grèce, ne servent qu'à mettre en évidence les intentions peu sincères et peu loyales d'un pays qui prétend être en paix avec l'Empire Ottoman.

Outre le fait qui précède, des bandes armées d'Hellènes, recrutés pour la plupart dans le Naïssa en Morée, continuent à partir journellement pour Crète.

Comme si tout cela n'était pas assez, les journaux, publiés à Athènes et autrepart en Grèce, sont remplis d'articles séditionnaires et représentant sous des couleurs alarmantes l'état actuel de l'Empire Ottoman dans le but de préoccuper par des ornières mensongères et calomnieuses l'opinion publique en Europe. Il est à regretter que les journaux de Smyrne laissent passer ces articles sans réputation quelconque; et j'ose soumettre très respectueusement

a' V. A. qu'il eust été utile que la sublime Porte
eût un journal dévoué sincèrement à ses intérêts
et qui prît à tâche non-seulement de répéter les
articles mensongers des journaux Helleniques
et d'éclairer l'Europe sur l'état actuel du progrès
et de prospérité de l'Empire Ottoman, mais de
relever et de présenter sous ^{leur} véritable jour
l'agitation qui règne sans cesse en Grèce, et le
mécontentement général du peuple qui, gémissant
sous le fardeau de contributions quatre fois plus fortes
que celles payées en Turquie, ne rappelle avec
regret la domination de la S. P. qui, comparée au
système fiscal d'aujourd'hui, est regardée sans
exagération par le paysan paisible comme
l'âge d'or.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint a' V. A.
copie d'une note que M. Syon a adressée
en dernier lieu par ordre exprès de Lord Palmerston
au gouvernement Hellenique au sujet de départ
continuél pour la Crète de bandes armées et de

munitions de guerre.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur

de V. A.

S. L. A.

(signé) C. Mureau.

Athènes, le 26. Juin, 1841.
8. Juillet 72a

Monseigneur

A la suite de l'agitation dont il est question dans mes précédents rapports, et du refus de M.^{rs} Condouriotis, Trizos, Michel Soutzos et Mitaxas d'accepter le Ministère avant que le Roi eût accédé aux propositions de M.^r Maurocordatos, le Roi sentit la nécessité de s'arranger avec ce dernier, et de terminer un moment plutôt la crise ministérielle. ainsi, au retour de Nauplie de Maurocordatos, les négociations ont été reprises avec activité; le Roi accéda à toutes les propositions de ce Ministère, même au renvoi des Bavaurois; et le nouveau Ministère fut organisé avant hier de la manière suivante:

M.^r Maurocordatos, Intérieur, avec la présidence du Conseil;

„ Christides, Affaires Etrangères;

„ Mitaxas, de Céphalonie, Guerre;

„ Melas, de Tannina, Procureur Général près la Cour Royale de Nauplie, Justice

à son alterne
Monseigneur Papias Pacha
Minist. Secrétaire d'Etat des affaires Etrangères,

- 1841
1841
684
- " Velléty, de Constantinople, Instruction publique;
" Mrs Ciriés d'Hydra et Tisamenos de Tannina qui feraient
partie de l'ancien Ministère, continuent à
conserver le premier le portefeuille de la Marine,
et le second la Direction du Ministère des Finances.

Il importe de faire connaître à Votre Altesse
que la veille de la formation du nouveau Ministère,
les soldats chantaient par les rues la Marseillaise traduite
par Rigas, faisaient des acclamations pour Maurocordato,
et que des placards séditieux et menaçants avaient
été trouvés affichés près du palais du Roi. ainsi l'on
attribue à ces fâcheux incidents l'empressement
du Roi à accéder aux propositions de M^r Maurocordato,
et la détermination de celui-ci à accepter le Ministère,
quoiqu'il ne semble pas être assez content du personnel
du nouveau Cabinet.

Il est à remarquer qu'à l'exception de M^r
Ciriés, tous les autres membres du Ministère ne sont pas
nés en Grèce; que tous les partis y sont représentés; que

M^r Maurocordatos qui passe pour être le chef du parti
 anglais, n'a pour ses adhérents que M^r Crisieris et Valetta,
 que M^r Christidis appartient exclusivement au parti français,
 M^r Metaxas au parti russe ou napoléoniste, M^r Tzaraménos et Nélz,
 hommes insignifiants et sans influence dans le pays,
 ne doivent leur élévation qu'à leur dévouement au Roi; et
 que, par conséquent, la majorité pour M^r Maurocordatos est
 fort douteuse. Cette incohérence donne lieu à presumer
 que le nouveau Ministère ne tardera pas à subir
 quelque modification dans son personnel.

Hier au soir, M^r Maurocordatos se rendit chez moi
 pour m'annoncer, afin d'en informer votre altesse, que
 M^r Christidis, nommé Ministre des affaires étrangères, reçoit
 par la présente occasion l'ordre de quitter Constantinople
 pour se rendre à son nouveau poste; que, jusqu'à son arrivée
 ici, ce sera lui, M^r Maurocordatos, qui sera chargé par intérim
 du portefeuille des affaires étrangères; et qu'en
 attendant M^r Manuel Argyropoulos, beau frère de
 M^r Maurocordatos, dirigera la Légation Hellénique à
 Constantinople

Constantinople en qualité de chargé d'affaires.

Un fait de la plus haute importance
est lieu, il y a cinq jours, à Poros, port militaire
du Royaume, où se trouvent l'arsenal et la Marine
de guerre de l'État. Plus de deux mille fusils, environ
deux mille livres de poudre et une quantité considérable
de plomb, enlevés de nuit de la petite forteresse située
sur l'îlot qui domine une des deux entrées de ce
port, furent embarqués sur un bâtiment et envoyés
en Crète. Tout porte à croire que les autorités Helléniques
ont agi de connivence dans cette occasion, attendu qu'il
serait impossible qu'une forteresse fût escaladée et que
le transport et l'embarquement d'une si grande
quantité d'objets exigeant un travail de plusieurs
heures, s'effectuassent sans résistance, sans bruit et
à l'insu des autorités chargées spécialement de
la surveillance et de la garde des établissements
militaires de ce port. Pour constater un fait aussi
grave et qui peut-être va donner une nouvelle

quelle impulsion à l'insurrection en Crète, j'ai adressé
 au Gouverneur Hellénique la note dont j'ai l'honneur
 de joindre ici la copie, et à laquelle je n'ai pas
 encore reçu de réponse. Cependant, M. Maurocordato
 dans sa dernière entrevue, tout en me confirmant
 l'exactitude du fait dont il s'agit, s'efforça de me
 convaincre de l'innocence du Gouvernement, de
 déplorer l'imprévoyance de ceux qui en avaient déposé
 une si grande quantité d'armes et de poudres dans un
 endroit si mal gardé, et de me donner des promesses
 vagues que pendant son Ministère des actes de cette
 nature ne seraient pas renouvelés. Je n'ai pas manqué
 d'observer à M. Maurocordato combien peu convain-
 cants étaient ses justifications, et de lui faire entendre
 que les tentatives hostiles entreprises en dernier lieu
 contre la Thessalie, la Macédoine et la Crète, loin
 d'éprouver la S. P. ainsi qu'aiment à s'en vanter les fanfarons
 en Grèce, ne servent qu'à mettre en évidence les inten-
 tions peu sincères et peu loyales d'un pays qui prétend
 être en paix avec l'Empire Ottoman.

Outre le fait qui précède, des bandes armées d'hellènes,
recrutés pour la plupart dans le maine en
morée, continuent à partir journellement pour
Grèce.

Comme si tout cela n'était pas assez, les journaux,
publiés à Athènes et autrepart en Grèce, sont remplis
d'articles ridicules et représentant sous des couleurs
alarmantes l'état actuel de l'Empire ottoman,
dans le but de préoccuper par des crises mensongères
et calomnieuses l'opinion publique en Europe.
Il est à regretter que les journaux de Smyrne
laissent passer ces articles sans réputation quelconque,
et j'ose soumettre très respectueusement à V. A.

qu'il serait très utile que la S. P. eût un journal
dédié sincèrement à ces intérêts, et qui prît
à tâche non seulement de réputer les articles
mensongers des Journaux helléniques et d'éclairer
l'Europe sur l'état actuel de progrès et de pros-
périté de l'Empire ottoman, mais de relever et
de présenter sous leur véritable jour l'agitation qui

régné sans cesse en Grèce, et le mécontentement
général du peuple qui, gémissant sous le fardeau
de contributions, quatre fois plus fortes que celles payées
en Turquie, se rappelle avec regret la domination
de la S. P. qui comparée au système fiscal d'aujourd'hui
est regardée sans exagération par le paysan paisible
comme l'âge d'or.

J'ai l'honneur de transmettre ci-joint à V. A.
copie d'une note que Mr. Syon a adressée en
dernier lieu par ordre exprès de Lord Salmerston
au Govt. Nelliinien au sujet du départ continué
pour la Crète de bandes armées et de munitions
de guerre.

Je suis avec le plus profond respect
Monsieur.

~ ~ ~

(Signé) C. Murray.

[illegible]

L 85004
inventu

ἐπιστολὴ πρὸς τὸν
 ἀποστόλῃ

Τυππος Τυππος

Nov 27th 1841

Mr. Proverbs got, 3 ser⁴

11. *de gascuon* *gascon* *2.2* *2'* *gascu* *2.2* *2'*
de gascu *2.2* *2'* *gascu* *2.2* *2'*

Nov 25 31 1874

S. Bach

N.º 1.º de 1799

Ευαγγελίου το πρώτον των εγγραφικών δύο διαγραφών των Πάτερ
D. Γαβριήλ, α' D. Χριστοφόρου Διάκονοι εν τω εγγράφω D. D.
Χρυσόστομος Εγγράφω D. D. Ευαγγελιστά.

Stonewall July 1/33 Johnson 1844

Ο Γεωργ. Γεωργ. - Ο Γεωργ. Γεωργ.

S. Maggiar *B. H. H. H. H.*



II " ἡτοι μέτρα διὰ τὴν χυμὸν ἀντανατολὴν ἀναφορὰν οἱ ἴσοι
 ἄνθρωποι ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ὑποφάνηται ὡς ἀνθρώπων
 ἀπὸ τὴν ἀντα ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων
 ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων
 ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων
 ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων ἀπὸ τὸν ὑπὲρ ἀνθρώπων

L 85004
imprinted

Experimenta in dyptolus
in aevodan

Tropicos Swann

Wongay M. 27, York 1841.

H. Kroschus got, 3 ster

[illegible]

Nov 23rd 1844

S. G. Davis

N. 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. 10. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 32. 33. 34. 35. 36. 37. 38. 39. 40. 41. 42. 43. 44. 45. 46. 47. 48. 49. 50. 51. 52. 53. 54. 55. 56. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 63. 64. 65. 66. 67. 68. 69. 70. 71. 72. 73. 74. 75. 76. 77. 78. 79. 80. 81. 82. 83. 84. 85. 86. 87. 88. 89. 90. 91. 92. 93. 94. 95. 96. 97. 98. 99. 100. 101. 102. 103. 104. 105. 106. 107. 108. 109. 110. 111. 112. 113. 114. 115. 116. 117. 118. 119. 120. 121. 122. 123. 124. 125. 126. 127. 128. 129. 130. 131. 132. 133. 134. 135. 136. 137. 138. 139. 140. 141. 142. 143. 144. 145. 146. 147. 148. 149. 150. 151. 152. 153. 154. 155. 156. 157. 158. 159. 160. 161. 162. 163. 164. 165. 166. 167. 168. 169. 170. 171. 172. 173. 174. 175. 176. 177. 178. 179. 180. 181. 182. 183. 184. 185. 186. 187. 188. 189. 190. 191. 192. 193. 194. 195. 196. 197. 198. 199. 200. 201. 202. 203. 204. 205. 206. 207. 208. 209. 210. 211. 212. 213. 214. 215. 216. 217. 218. 219. 220. 221. 222. 223. 224. 225. 226. 227. 228. 229. 230. 231. 232. 233. 234. 235. 236. 237. 238. 239. 240. 241. 242. 243. 244. 245. 246. 247. 248. 249. 250. 251. 252. 253. 254. 255. 256. 257. 258. 259. 260. 261. 262. 263. 264. 265. 266. 267. 268. 269. 270. 271. 272. 273. 274. 275. 276. 277. 278. 279. 280. 281. 282. 283. 284. 285. 286. 287. 288. 289. 290. 291. 292. 293. 294. 295. 296. 297. 298. 299. 300. 301. 302. 303. 304. 305. 306. 307. 308. 309. 310. 311. 312. 313. 314. 315. 316. 317. 318. 319. 320. 321. 322. 323. 324. 325. 326. 327. 328. 329. 330. 331. 332. 333. 334. 335. 336. 337. 338. 339. 340. 341. 342. 343. 344. 345. 346. 347. 348. 349. 350. 351. 352. 353. 354. 355. 356. 357. 358. 359. 360. 361. 362. 363. 364. 365. 366. 367. 368. 369. 370. 371. 372. 373. 374. 375. 376. 377. 378. 379. 380. 381. 382. 383. 384. 385. 386. 387. 388. 389. 390. 391. 392. 393. 394. 395. 396. 397. 398. 399. 400. 401. 402. 403. 404. 405. 406. 407. 408. 409. 410. 411. 412. 413. 414. 415. 416. 417. 418. 419. 420. 421. 422. 423. 424. 425. 426. 427. 428. 429. 430. 431. 432. 433. 434. 435. 436. 437. 438. 439. 440. 441. 442. 443. 444. 445. 446. 447. 448. 449. 450. 451. 452. 453. 454. 455. 456. 457. 458. 459. 460. 461. 462. 463. 464. 465. 466. 467. 468. 469. 470. 471. 472. 473. 474. 475. 476. 477. 478. 479. 480. 481. 482. 483. 484. 485. 486. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 495. 496. 497. 498. 499. 500. 501. 502. 503. 504. 505. 506. 507. 508. 509. 510. 511. 512. 513. 514. 515. 516. 517. 518. 519. 520. 521. 522. 523. 524. 525. 526. 527. 528. 529. 530. 531. 532. 533. 534. 535. 536. 537. 538. 539. 540. 541. 542. 543. 544. 545. 546. 547. 548. 549. 550. 551. 552. 553. 554. 555. 556. 557. 558. 559. 560. 561. 562. 563. 564. 565. 566. 567. 568. 569. 570. 571. 572. 573. 574. 575. 576. 577. 578. 579. 580. 581. 582. 583. 584. 585. 586. 587. 588. 589. 590. 591. 592. 593. 594. 595. 596. 597. 598. 599. 600. 601. 602. 603. 604. 605. 606. 607. 608. 609. 610. 611. 612. 613. 614. 615. 616. 617. 618. 619. 620. 621. 622. 623. 624. 625. 626. 627. 628. 629. 630. 631. 632. 633. 634. 635. 636. 637. 638. 639. 640. 641. 642. 643. 644. 645. 646. 647. 648. 649. 650. 651. 652. 653. 654. 655. 656. 657. 658. 659. 660. 661. 662. 663. 664. 665. 666. 667. 668. 669. 670. 671. 672. 673. 674. 675. 676. 677. 678. 679. 680. 681. 682. 683. 684. 685. 686. 687. 688. 689. 690. 691. 692. 693. 694. 695. 696. 697. 698. 699. 700. 701. 702. 703. 704. 705. 706. 707. 708. 709. 710. 711. 712. 713. 714. 715. 716. 717. 718. 719. 720. 721. 722. 723. 724. 725. 726. 727. 728. 729. 730. 731. 732. 733. 734. 735. 736. 737. 738. 739. 740. 741. 742. 743. 744. 745. 746. 747. 748. 749. 750. 751. 752. 753. 754. 755. 756. 757. 758. 759. 760. 761. 762. 763. 764. 765. 766. 767. 768. 769. 770. 771. 772. 773. 774. 775. 776. 777. 778. 779. 780. 781. 782. 783. 784. 785. 786. 787. 788. 789. 790. 791. 792. 793. 794. 795. 796. 797. 798. 799. 800. 801. 802. 803. 804. 805. 806. 807. 808. 809. 810. 811. 812. 813. 814. 815. 816. 817. 818. 819. 820. 821. 822. 823. 824. 825. 826. 827. 828. 829. 830. 831. 832. 833. 834. 835. 836. 837. 838. 839. 840.

Ευχαριστῶ τοὺς πρώτους τῶν ἀγαπημένων διὰ τὴν ἀγάπην τῶν ἁγίων
 Δ. Γεωργίου, καὶ Ν. Νικητοπούλου διὰ τὴν ἐν ᾗ ἐκείνη ἀγαπᾶται τὴν
 ἑαυτῶν ψυχὴν ἀγαπᾶται ἐν αὐτῇ.

March 23rd 1844

O. Te. Acc. Gonz. - O. Te. Acc. Gonz.

S. Maggiar

B. J. B.

9. 326.

athènes, le 28. Juin
16. Juillet, 1841.

Monseigneur,

Dans une entrevue que j'eus hier avec lui, M^r Maurocordatos me réitéra la promesse qu'à l'occasion de son avènement au Ministère, le Gouvernement prendra des mesures efficaces pour empêcher le renouvellement de tentatives contre l'Épire, la Thessalie et la Macédoine. Il ajouta que, quant à l'affaire de la Crète, il fera également tout ce qui dépendra de lui, pour contenir la sympathie générale de la nation, mais qu'il ne pourrait pas me promettre qu'il parviendrait à empêcher le départ d'individus de quelques points isolés et non susceptibles de surveillance; que, d'ailleurs, la S. P. ne devrait pas s'en étonner, attendu qu'elle-même ne peut empêcher l'évasion de individus qui partent pour la Crète de Smyrne, de Salonique et d'autres ports de son Empire; et qu'il fallait avouer aussi que les esprits en Grèce avaient été irrités par suite de mesures ruses et injustes, adoptées en dernier lieu par la S. P. à l'égard du commerce hellénique.

à Son Altesse Monseigneur Rifa'at Pacha,
ministre Secrétaire d'État des affaires étrangères.

Je répondis à M. Maurocordato que la révolution
du gouvernement de prendre des mesures efficaces pour empê-
cher le renouvellement de tentatives contre les Provinces
limitrophes de l'empire Ottoman, me paraissait déraisonnable
intempestive et sans aucune utilité pour la S. P. attendu
que ces mesures ne seront prises qu'après que les expéditions
faites en dernier lieu contre la Thessalie et la Macédoine
ont complètement échoué et après que le Comité Thessalo-
Macédoine a perdu l'espérance de mettre pour le moment
à exécution ses projets insensés et criminels; que, pour ce
qui concerne la Crète, il ne s'agit pas de dépôts effectifs
de quelques points isolés et non susceptibles de surveillance,
mais bien de milliers d'individus armés, recrutés publiquement
dans la capitale, dans le voisinage en Thessalie et dans toute
la Grèce et partant de Pirée, de Syra et d'autres ports
et parages fréquentés: il s'agit, ajoutai-je, de l'envoi continu
d'armes et de munitions de guerre, de la représentation
théâtrale donnée au profit de Crétois et à laquelle la
cour assiste pour témoigner par des largesses sa sympathie,
de l'armement de brûlots et d'autres bâtiments à Syra,
à Poros et ailleurs, de l'enrôlement de matelots à ~~Hydra~~
Hydra, de l'enlèvement scandaleux de la forteresse de Poros
de plus de deux mille fusils, d'environ deux mille stg

de poudre et d'une quantité considérable de plomb, enfin
 d'une foule d'autres faits qu'il serait long d'énumérer; que,
 quant au départ d'individus de Smyrne, de Salonique
 et d'autres ports de l'Empire ottoman, j'ignorais entièrement
 si cela était vrai, mais comme l'expérience a démontré que
 les incursions de la Turquie s'effectuent à la faveur des
 pavillons hellènes, ainsi que j'ai été, depuis mon arrivée
 ici, dans le cas de signaler au Gouvernement Hellénique
 plusieurs faits de cette nature, je pouvais l'assurer qu'on
 n'aurait pu aujourd'hui citer à la S. P. et inconvénient, si
 elle faisait visiter les navires sous pavillon hellène qui
 partent de ses ports, et si les Consuls Helléniques ne permettaient
 pas à leurs nationaux d'abuser de l'indulgence de la S. P.
 à cet égard; que, pour ce qui est des mesures adoptées par
 la S. P. à l'égard du Commerce Hellénique, j'avais prouvé à
 plusieurs reprises, à son prudent M^r Paillet, s'il voulait,
 j'étais prêt à lui démontrer de même, que, loin que ces
 mesures soient injustes, la S. P. était en droit de les adopter
 à l'égard d'un pays placé vis-à-vis d'elle dans une position
 exceptionnelle et qui, sans avoir encore aucun traité
 avec la Turquie, prétend y jouir de plus de droits et de
 privilèges que n'en ont les grandes Puissances dont les rapports
 politiques, commerciaux et de navigation sont réglés par d'anciennes
 Conventions; que, quant à l'irritation des esprits en Grèce, je ne

pouvais m'abstenir de lui remarquer qu'elle ne saurait être attribuée aux mesures adoptées par la S.P., attendu que depuis le commencement de la révolution grecque jusqu'à ce jour, cette irritation hostile n'a pas perdu de son intensité, et que, sans lui énumérer à cet égard de nombreux faits historiques, je me bornais à lui citer la société philorthodone qui a été organisée avant la conclusion du traité signé par M. Ioannidis, qui continue encore à exister en Grèce et à la quelle sont dues les dernières tentatives contre la Thessalie et la Macédoine. Je finis par exprimer à M. Maurocordato combien j'étais consolé de ce que l'énumération de nos justes griefs ne devrait pas l'affecter personnellement, par la raison qu'ils se rapportent à des faits qui ont eu lieu avant son entrée au Ministère.

À ces explications M. Maurocordato sembla demeurer confus, et se contenta de me dire qu'il se réservait de s'entretenir une autre fois avec moi sur le sujet des mesures adoptées par la S.P. à l'égard du Commerce hellénique. Puis, il m'annonça qu'il venait de charger M. Christides de communiquer à V.A. que l'ordre a été transmis aux autorités des frontières de n'admettre dorénavant dans le territoire hellénique aucun individu, venant de la Turquie, qui ne serait muni de passeport en règle. Je lui observai

8
qu'il serait nécessaire de transmettre le même ordre à tous
les Gouverneurs des îles et du littoral de la Grèce. Il me répondit
que cet ordre ne pourrait être donné aux autres Gouverneurs, par
la raison que cela entraverait le commerce, tandis que cette
mesure a été adoptée provisoirement avant aux onfins, afin
de paralyser les tentatives ayant pour but de troubler les
Provinces limitrophes de l'empire Ottoman. Je lui répliquais
que ce ne sont pas les négociants ni les honnêtes gens, mais
les malfaiteurs et les hommes sans aveu, qui voyagent
sans passeports en règle; que la mesure en question, ayant
été prise surtout après le mauvais succès des dernières
tentatives, me semblait dès lors tout-à-fait inutile quant
au but de prévenir les troubles dans les Provinces limitrophes
de la Turquie, attendu que la tranquillité de ces Provinces
ne pourrait être troublée par les individus qui vont
en Grèce, mais au contraire par ceux qui viennent
de la Grèce; et qu'enfin je ne vois dans l'adoption
provisoire de cette mesure qu'une précaution tendante
seulement à prémunir la tranquillité et la sûreté publique
en Grèce contre le retour du reste des bandes qui avaient
tenté de troubler la Thessalie et la Macédoine.

J'ai l'honneur de soumettre ci-joint à
V. A. copie de l'office que M. Maucorato vient de
m'adresser, pour m'annoncer sa nomination au Ministère

de l'Intérieur, à la présidence du conseil des
ministres et à l'intérim des affaires étrangères
et celle de M^r Chrestidz à ce dernier Ministère.
J'ai l'honneur de rendre aussi copie d'un autre
office de M^r Peïco, par lequel il me fait part
de même mutation et de sa nomination au
conseil d'état.

Je suis &c

/signé/ C. Musurus.

Monseigneur,

Dans une entrevue que j'eus hier avec lui, M. Maurocordatos me réitéra la promesse qu'à l'occasion de son avènement au Ministère, le Gouvernement prendra des mesures officielles pour empêcher le renouvellement de tentatives contre l'Épire, la Thénacie et la Macédoine. Il ajouta que, quant à l'affaire de la Crète, il fera également tout ce qui dépendra de lui, ^{pour contenir la sympathie générale de la nation} ~~mais~~ mais qu'il ne saurait ~~pas~~ me promettre qu'il parviendra à empêcher le départ d'individus de quelques points isolés et non susceptibles de surveillance; que d'ailleurs, la Sublime Porte ne devrait pas s'en étonner, attendu qu'elle-même ne peut empêcher l'évasion des individus qui partent pour la Crète de Smyrne, de Salonique et d'autres ports de son Empire ^{pour aller en Crète;} et qu'il fallait avouer aussi que les esprits en Grèce avaient été irrités par suite des mesures sévères et injustes, adoptées en dernier lieu par la Sublime Porte à l'égard du commerce hellénique.

Je répondis à M. Maurocordatos que la révolution

A Son Altesse,
Monseigneur Trifa'at Pacha,
Ministre Secrétaire d'État des affaires étrangères,

+ + +

Gouvernement de prendre des mesures efficaces pour empêcher le renouvellement de tentatives contre les Provinces limitrophes de l'Empire Ottoman, me paraissait désormais inopportune et sans aucune utilité pour la Sublime Porte, attendu que ces mesures ne seront prises qu'après que les expéditions faites en dernier lieu contre la Thessalie et la Macédoine ont complètement échoué et après que le Comité Thessalo-Macédonien a perdu l'espoir de mettre pour le moment à exécution ses projets insensés et criminels; que, pour ce qui concerne la Grèce, il ne s'agit pas de dépôts effectifs de quelques points isolés et non susceptibles de surveillance, mais bien de milliers d'individus armés recrutés publiquement dans la Capitale, dans la Meïma en Morée et dans toute la Grèce et partant du Pirée, de Syra et d'autres ports et parages fréquentés: il s'agit, ajoutai-je, de l'envoi continu d'armes et de munitions de guerre, de la représentation théâtrale donnée au profit des Crétois et à laquelle la Cour assista pour témoigner par sa largesse sa sympathie, de l'armement de brûlots et d'autres bâtiments à Syra, à Poros et ailleurs, de l'enrôlement de matelots à Hydra, de l'enlèvement scandaleux de la forteresse de Poros de plus de deux mille fusils, d'environ deux mille okz de poudre et d'une

quantité considérable de plomb, enfin d'une foule d'autres
 faits qu'il serait long d'énumérer; que, quant au départ
 d'individus de Smyrne, de Salonique et d'autres ports de
 l'Empire ottoman, j'ignorais entièrement si cela était
 vrai, mais comme l'expérience a démontré que les évactions
 de la Turquie s'effectuent à la faveur du pavillon hellène,
 ainsi que j'ai été, depuis mon arrivée ici, dans le cas de
 signaler au Gouvernement hellénique plusieurs faits
 de cette nature, je pouvais l'assurer qu'on n'aurait pu
 aujourd'hui citer à la Sublime Porte et inconvenient, si
 elle faisait visiter les navires sous pavillon hellénique
 qui partent de ces ports, et si les Consuls helléniques ne
 permettaient pas à leurs nationaux d'abuser de l'indulgence
 de la S. P. à cet égard; que, pour ce qui est des mesures adoptées
 par la S. P. à l'égard du commerce hellénique, j'avais prouvé
 à plusieurs reprises à son prédécesseur M. Païcos et, s'il
 voulait, j'étais prêt à lui démontrer de même, que, loin que
 ces mesures soient injustes, la S. P. était en droit de les adopter
 à l'égard d'un pays placé vis-à-vis d'elle dans une
 position exceptionnelle et qui, sans avoir encore aucun
 traité avec la Turquie, prétendait y jouir de plus de droits
 et de privilèges que n'en ont les grandes Puissances dont les
 rapports

les rapports:

: politiques, commerciaux, et navigation sont réglés par d'anciennes Conventions; que, quant à l'irritation des esprits en Grèce, je ne pouvais m'abstenir de lui remarquer qu'elle ne saurait être attribuée aux mesures adoptées par la S. P., attendu que depuis le commencement de la révolution grecque jusqu'à ce jour, cette irritation hostile n'a pas perdu de son intensité, et que sans lui énumérer à cet égard de nombreux faits historiques, je me bornais à lui citer la Société philorthodoxe qui a été organisée avant la conclusion du traité signé par M. Zographos, qui continue encore à exister en Grèce et à la quelle sont dues les dernières tentatives contre la Thessalie et la Macédoine. Je finis par exprimer à M. Neourocourt combien j'étais consolé de ce que l'énumération de nos justes griefs ne devrait pas l'affecter personnellement, par la raison qu'ils se rapportent à des faits qui ont eu lieu avant son entrée au Ministère.

À ces explications M. Neourocourt sembla demeurer confus et se contenta de me dire qu'il se réservait de s'entretenir une autre fois avec moi sur sujet de mesures adoptées par la Sublime Porte à l'égard du Commerce Hellénique.

8
Puis il m'annonça qu'il venait de charger M. Christidis
de communiquer à V. A. que l'ordre a été transmis aux
Autorités des frontières de n'admettre dorénavant dans
le territoire hellénique aucun individu, venant de la
Turquie, qui ne serait pas muni de passeport en règle.
Je lui observai qu'il serait nécessaire de transmettre le
même ordre à tous les Gouverneurs des îles et du littoral
de la Grèce. Il me répondit que ~~cette~~ cet ordre ne
pourrait être donné aux autres gouverneurs, pour la raison
que cela entraverait le commerce, tandis que cette mesure
a été adoptée provisoirement quant aux confins, afin
de paralyser les tentatives ayant pour but de troubler les
Provinces limitrophes de l'Empire Ottoman. Je lui répliquais
que ce ne sont pas les négociants ni les honnêtes gens, mais
les malfaiteurs et les hommes sans aveu, qui voyagent sans
passeports en règle; que la mesure en question, ayant été
prise surtout après le mauvais succès des dernières
tentatives, me semblait dès lors tout-à-fait inutile
quant au but de prévenir les troubles dans les Provinces limitrophes
de la Turquie, attendu que la tranquillité de ces Provinces
ne pourrait être troublée par les individus qui vont en Grèce.

mais au contraire par ceux qui viennent de
la Grèce; et qu'enfin je ne vois dans l'adoption
provisoire de cette mesure qu'une précaution
tendant seulement à préserver la tranquillité
et la sûreté publique en Grèce contre le retour du reste
des bandes qui avaient tenté de troubler la Thessalie
et la Macédoine.

ci-joint

J'ai l'honneur de soumettre ~~par ce moyen~~
à V. A. copie de l'office que M^r Maurocordato vient
de m'adresser pour ^{m'}annoncer sa nomination au
Ministère de l'Intérieur, à la Présidence du Conseil
de Ministre et à l'intérim des affaires étrangères, et
celle de M. Christides à ce dernier Ministère. J'ai l'honneur
de joindre aussi copie d'un autre office de M^r Paicos
par le quel il me fait part des mêmes mutations et de
sa nomination au Conseil d'Etat.

Je suis avec le plus profond respect

Veuillez agréer

de V. B.

~ ~ ~

signé C. Musurus.

II

Ministère
de la Maison du Roi
et des
Relations extérieures.
copie.

Athènes, le 30. Juin 1841.
12. Juillet 76a

Monsieur,

Le Ministère de l'Intérieur, auquel mon
Prédécesseur avait adressé votre office en date du 23. Juin
5. Juillet sur le vol qui a eu lieu près l'île de Poros, vient de me
soumettre les observations suivantes, et je crois ne pouvoir
mieux répondre à votre communication susmentionnée,
qu'en les portant à votre connaissance.

Ce sont deux mille trois cents fusils et mille
trente cinq okes de poudre qui ont été enlevés dans
la nuit du 20 au 21 du courant par des hommes
inconnus d'un magasin bâti sur l'îlot situé
dans la partie occidentale de l'entrée de l'île de
Poros. C'est sans doute d'après des informations
inexactes qu'à côté des fusils et de la poudre,
il vous fût annoncé qu'une quantité de plomb
plus ou moins considérable avait été enlevée
en même temps de ce magasin. Ce fait ne s'est
point

Monsieur

Monsieur C. Musurus,
Ministre Résident de la Sublime Porte,
Vr Or Lr

II
M
de
R

Ce ne serait pas faire honneur au reste à la
politique et à l'habileté du Gouvernement
Grec, sans parler de sa loyauté et de ses
intentions, que de faire la supposition très
injurieuse qu'il y eût indifférence calculée
de sa part dans cette circonstance.

Agriez, Monsieur, les assurances de ma
haute Considération,

(signé) A. Mavrocordatos.

point vérifié.

Il est probable que la malveillance saisira encore cette occasion pour calomnier le Gouvernement du Roi et donner lieu à de fausses interprétations; il n'est pas moins vrai cependant qu'il n'y a rien, quant au fait en lui-même et à son exécution, qui doive étonner.

L'îlot sur le quel étaient déposés les objets enlevés, ne domine pas l'arsenal de Poros; il est situé au contraire à une distance assez éloignée.

On ne saurait pas donner le nom de forteresse à un endroit confié à la surveillance de quatre gardiens, et tel a été toujours cependant le nombre de ceux qui étaient préposés à la garde du dépôt du matériel de la Marine, sans qu'il leur fût jamais enlevé la moindre chose.

Mais fût-il situé l'îlot en question dans le port même à côté de l'arsenal et de la Marine Royale, il ne serait pas encore étonnant que

que le fait incriminé pût avoir lieu et que les voleurs échappassent à la vigilance des autorités, lorsqu'on considère que des faits analogues, tels que des incendies de gros bâtimens de l'État et des tentatives de cette nature très récentes, ont pu avoir lieu dans les ports d'Angleterre et de France dans le centre même de leurs magnifiques arsenaux et malgré la surveillance la plus rigoureuse.

Quoiqu'il en soit, les auteurs du vol n'en sauraient pas tirer beaucoup de profit, car aussi bien les fusils que la poudre qui ont été enlevés n'étaient déposés à Poros que pour servir à la Marine, les fusils n'étant pas par leur calibre et leur mauvais état de ceux dont on pourrait faire désormais un fréquent usage, comme pour des troupes de terre, - la poudre étant de si mauvaise qualité qu'elle pouvait à peine servir à des exploitations des carrières de pierre par la mine.

Copie

Athènes, le 3/19th Juillet, 1841.

77a

Monsieur le Président,

J'ai reçu l'Office que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date du ^{30 Juin}_{12 Juillet}, et c'est avec infiniment de peine que j'y ai remarqué que vous confirmeriez complètement l'événement qui fait l'objet de mon office du ^{23. Juin}_{9. Juillet}, et qu'en effet, deux mille trois cents fusils et mille trente cinq okes de poudre ont été enlevés de la forteresse située sur l'îlot qui domine une des entrées de Poros, port militaire du Royaume, où se trouvent l'arsenal et la Marine Royale.

Devant donc un événement aussi grave et aussi avéré, je ne puis que me borner à en constater le fait, et je m'abstiens de relever ici combien peu d'analogie il y a entre ce fait qui exige le concours d'un grand nombre de mains et le travail assidu de plusieurs heures,

Monsieur

Monsieur A. Navrocordatos,

Président du Conseil des Ministres,

h h h

et les incendies de bâtimens de guerre qui auraient eu lieu en Angleterre et en France et qui pourraient être l'effet soudain de la tentative d'un seul homme désespéré, et combien peu convaincantes paraissent les expressions employées dans votre Office dans le but d'atténuer la gravité du fait en question, telles que le calibre des fusils, la mauvaise qualité de la poudre et la qualification de magasin, donnée à une forteresse désignée jusqu'ici par le nom de forteresse de Heideck.

Je crois de même superflu de répondre aux arguments par les quels vous semblez prévenir le jugement qu'on serait probablement tenté de porter en cette occasion par rapport à l'indifférence du Gouvernement Royal, attendu que l'événement qui nous occupe, n'est pas l'unique qu'on ait eu à déplorer depuis le passage de la Grèce en Crète des individus qui y excitèrent la révolte et qui composent actuellement

actuellement le soi-disant gouvernement
insurrectionnel, et qu'il l'a été malheureusement
précédé par le départ continuels de nombreuses
bandes armées, par l'envoi journalier de subsides et
de munitions de guerre, par le recrutement
d'individus dans la capitale, dans le Maïna et
ailleurs, par l'enviement de matelots à Hydra
et autres îles de l'Archipel, par l'armement
de brûlots et d'autres bâtiments, et par d'autres
faits que je m'abstiens de vous citer.

La seule considération qui me console
du reste, Monsieur le Président, c'est que tous ces
faits déplorables eurent lieu avant votre entrée
au Ministère.

Veillez agréer, Monsieur le Président,
l'assurance de ma très haute Considération.

Signé / C. Musurus.

Αὐτὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον Μερνίκου τὸ δαῖτον ἀποστέλλει δαῖτον σταφύλων
 καὶ σταφύλων καὶ ἀποστέλλει τὸν ἑπίσκοπον ἑπίσκοπον. καὶ τὸν
 συνταγματάρχην ἀποστέλλει τὸν ἀρχιεπίσκοπον, καὶ ἑπίσκοπον ἀποστέλλει
 Διοκλήτην καὶ τὸν ἀρχιεπίσκοπον, καὶ τὸν ἀρχιεπίσκοπον καὶ δαῖτον
 ἑπίσκοπον ἀποστέλλει καὶ σταφύλων τὸν ἀρχιεπίσκοπον καὶ ἑπίσκοπον
 Μερνίκου τὸν ἀρχιεπίσκοπον.

Αὐτὸς τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποστέλλει τὸν ἀρχιεπίσκοπον καὶ δαῖτον
 ἀποστέλλει δαῖτον, ἀποστέλλει τὸν ἑπίσκοπον. καὶ τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποστέλλει
 ἀποστέλλει τὸν ἀρχιεπίσκοπον καὶ τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποστέλλει τὸν ἀρχιεπίσκοπον
 ἀποστέλλει τὸν ἀρχιεπίσκοπον καὶ τὸν ἀρχιεπίσκοπον ἀποστέλλει τὸν ἀρχιεπίσκοπον

Τὸν ἑπίσκοπον ἑπίσκοπον
 ἑπίσκοπον ἑπίσκοπον

St. Takis

ἑπίσκοπον τὸν 4/16 ἑπίσκοπον
 1841

Athens, July 5th 1846.

M. le Sec. d'Etat

Having communicated to
 Genl. Palmerston &c. &c. the
 answer wh. you did me
 the honour to return on the
27th March to my letter of the
8th April
 21st March respecting the
 continued departure of men
 and munitions of war for
 Candia, I am instructed by
 His Lordship to state to you,
 that the circumstance that

which

the coast of Greece is full of
Bays and other indentations,
is no reason why shiploads
of armed men should have
been allowed to embark
at the Piræus, for the
purpose of going straight
to Candia, and that though
a proclamation might not
have been so effectual
as those measures of
precaution which the Greek
Govt. might have taken, if it

8
had chosen to do so, yet
a proclamation couched in
strong and decisive language,
might have put a stop
to the charges generally &
openly made against the
Greek Govt., that it connived
at, and even encouraged
the departure of the Bands
who went from Greece to
Candia, in order to revolutionize
that Island. I have &c.

80^a
 athènes, le 8^e/₂₀ Juillet, 1841.

Monseigneur

Par un de mes derniers respectueux rapports j'ai
 rendu compte à Votre Altesse de l'envoi en Crète des fusils et de la
 poudre enlevés à Poros, et je lui ai soumis en même temps copie de
 l'offici qui j'avais adressé à ce sujet à M^r Païcos. En lui transmettant
 aujourd'hui les copies ci-incluses de la réponse de M^r Mavrocordatos
 et de ma réplique, j'ose fixer l'attention de Votre Altesse sur le contenu
 de la première, par laquelle, tout en confirmant la vérité du
 fait en question, M^r Mavrocordatos s'efforce de justifier la
 conduite de son Gouvernement, et semble prélude par là à celle
 que le nouveau Ministère se propose de tenir à l'égard de la
 Crète. Je me flatte donc que Votre Altesse daignera approuver la
 manière dont j'ai dû relever l'incongruité des assertions et la futilité
 des raisonnements allégués dans la réponse de M^r Mavrocordatos.

~~Les~~ Quelques inquiétantes que soient pour le repos des
 Provinces limitrophes de l'Empire ottoman la tendance
 hostile de la Grèce et les tentatives faites en dernier lieu contre
 la Thessalie, la Macédoine et la Crète, je pense que la S. Porte
 à S. Altesse
 Monseigneur Rifâat Païcha,
 Ministre Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures,

de la Crète furent garanties sans distinction de race ni de religion. Lord Palmerston ajoute que la considération, alléguée par les insurgés, que la majeure partie de la population de Crète est chrétienne, n'est pas du tout une raison pour justifier leur conduite, attendu que la même chose existe dans plusieurs autres parties de l'Empire Ottoman.

La seconde pièce est une note que Lord Palmerston a adressée à M^r Trikoupi, Ministre de Grèce à Londres, en date du 8. Juin, et par laquelle, après avoir parlé du départ de nombreux bandes armées pour la Crète et la Thessalie, il l'engage à attirer l'attention la plus sérieuse de son gouvernement sur les procédés de cette nature qui, étant contraires, d'un de voir, de l'amitié existante entre les deux pays, pourraient avoir pour la Grèce des conséquences fâcheuses, et à lui déclarer que si la S. Porte se décidait à punir par des hostilités ce manque de foi, le Gouvernement Britannique ne se croirait nullement obligé d'intervenir en faveur de la Grèce dans un état de choses qui aurait été provoqué par de pareils procédés.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur

au V. A. l'Empereur
le très humble, très obéissant et très dévoué Serviteur

(signé) C. Musurus.

loin de regretter ces actes d'agression, est en droit de s'en prévaloir pour engager les Puissances qui, dans le but de pacifier définitivement ces contrées, avaient exigé et obtenu d'elle en faveur du nouvel Etat d'immenses sacrifices, non-seulement à mettre à la raison le Gov^t Hellénique dont la conduite et les prétentions élevées à l'occasion du Traité signé par Mr Logothophos tendent à faire à l'Empire Ottoman une guerre tantôt ouverte, tantôt sourde, en y fomentant les troubles ou en y entretenant le germe de la rébellion, mais à offrir à la S. Porte des garanties contre le renouvellement de pareils actes d'agression et de mauvaise foi. C'est dans ce but que depuis mon arrivée ici, je n'ai pas manqué, à l'occasion de chaque acte de cette nature, de le signaler au Gov^t Hellénique pour en constater le fait, et je me félicite de que la Sublime Porte se trouve aujourd'hui placée vis-à-vis de la Grèce dans la position moralement très avantageuse d'une grande puissance, généreuse, pacifique et loyale, provoquée continuellement par les agressions, d'un voisin qui viole le devoir de la bonne foi et les principes du Droit des gens.

M.^r Lyons m'a donné très confidentiellement
 lecture de deux pièces qu'il recut hier de sa Cour. Sa
 première est une dépêche de Lord Palmerston, en date
 du 19 Juin, par la quelle, en accusant la réception
 du pli renfermant la supplique adressée à la Reine
 par les insurgés Crétois et dont j'ai informé dans le
 tems de votre absence, il enjoignait à M.^r Lyons de dire aux Crétois
 qui lui avait remis ce pli ^{que} s'il avait à coeur, comme
 il se vante, le bonheur de ses compatriotes, il n'aurait
 pas dû les exhorter à persister dans la voie de perdition
 où les ont jetés les conseils trompeurs de quelques intrigants
 étrangers; qu'au contraire, il devait leur conseiller de se
 soumettre sans retard au Gouvernement légitime de la
 S. Porte; que l'Angleterre ne consentira jamais à ce que
 l'île de Crète soit soustraite à la domination de la S. Porte,
 et que, si les insurgés s'empressaient de mettre bas les armes
 et de faire leur soumission à leur légitime souverain,
 le Gouvernement Britannique pourrait invoquer la
 clémence de S. Hautesse pour qu'ils fussent traités avec
 humanité et pour que la vie et les propriétés des habitants

81a
Athènes le $\frac{8}{20}$ Juillet 1841

Copie:

Monsieur,

Par un de mes derniers respectueux rapports j'ai rendu compte à Votre altesse de l'envoi en Crète des fusils et de la poudre enlevés à Poros, et je lui ai soumis en même temps copie de l'Office que j'avais adressé à ce sujet à M. Païos. En lui transmettant aujourd'hui ^{les} copies ^{ci-incluses} de la réponse de M. Maurocordatos et de ma réplique, j'ose fixer l'attention de V. altesse sur le contenu de la première, par laquelle, tout en confirmant la vérité du fait en question, M. Maurocordatos s'efforce de justifier la conduite de son gouvernement, et semble présumer par là à celle que le nouveau Ministère se propose de tenir à l'égard de la Crète; et je me flatte ^{donc} que Votre altesse daignera approuver la manière dont j'ai dû relever l'incongruité des assertions et la futilité des raisonnements allégués dans la réponse de M. Maurocordatos. Quelque inquiétantes que soient pour le repos des provinces

de la limite trophe de l'Empire ottoman la tendance hostile de la

à S. Altess

Monsieur Pasha Pacha,

Ministre Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures,

pour qu'ils furent traités avec humanité et pour que la vie et les propriétés des habitants de la Crète furent garanties sans distinction de race ni de religion. Lord

Palmerston ajoute que la considération alléguée par les insurgés que la majeure partie de la population de Crète est chrétienne n'est pas du tout une raison pour justifier leur conduite, attendu que la même chose existe dans plusieurs autres parties de l'Empire ottoman.

La seconde pièce est une note que Lord Palmerston a adressée à M. Trikoupi, Ministre de Grèce à Londres, en date du 5. Juillet, et par la quelle, après avoir parlé du départ de nombreux bandes armées pour la Crète et la Thessalie, il l'engage à attirer l'attention la plus soignée de son gouvernement sur les procédés de cette nature qui, étant contraires aux devoirs de l'amitié existante entre les deux pays, pourraient avoir pour la Grèce des conséquences fâcheuses, et à lui déclarer que si la S. P. se décidait à punir par des hostilités un manque de foi, le gouvernement Britannique ne se croirait nullement obligé d'intervenir en faveur de la Grèce dans un état de choses qui eussent été provoqué par de pareils procédés.

Je suis avec la plus profond respect
Monsieur
de Votre Altesse

Le très humble très obéissant et très fidèle
serviteur

(Signé) C. Musurus.

de la Grèce et les tentatives faites en dernier lieu
contre la Thessalie, la Macédoine et la Crète, je pense
que la Sublime Porte, loin de regretter ces actes d'agression,
est en droit de s'en prévaloir pour engager les Puissances
qui, dans le but de pacifier définitivement ces contrées,
avaient exigé et obtenu d'elle en faveur du nouvel état
d'immenses sacrifices, non-seulement à mettre à la
raison le Gouvernement Hellénique tout la conduite
et les prétentions élevées à l'occasion du traité signé
par M. Logothophos tendent à faire à l'Empire ottoman
une guerre tantôt ouverte, tantôt sourde, en y fomentant
les troubles ou en y entretenant le germe de la rébellion,
mais à ^{à la S. Porte} offrir des garanties contre le renouvellement
de pareils actes d'agression et de mauvaise foi. C'est
dans ce but que depuis mon arrivée ici, j'en ai pas
manqué, à l'occasion de chaque acte de cette nature,
de le signaler aux Jours Helléniques pour en constater le
fait; et je me félicite de ce que la Sublime Porte se trouve
aujourd'hui placée vis-à-vis de la Grèce dans la position

moralement très avantageuse d'une grande puissance ^{généreuse}, pacifique et loyale, provoquée continuellement par les agressions d'un voisin qui viole les devoirs de la bonne foi et les principes du Droit des Gens.

M^r. Lyons m'a donné très confidentiellement lecture de deux pièces qu'il reçut hier de la Cour. La première est une dépêche de Lord Palmerston en date du 19 Juin, par laquelle, en accusant la réception du pli renfermant la supplique adressée à la Reine par les insurgés Crétois et dont j'ai informé dans le temps Votre altesse, il enjoint à M^r. Lyons de dire aux Crétois qui lui avait remis ce pli que, s'il avait à cœur, comme il se vante, le bonheur de ses compatriotes, il n'aurait pas dû les exhorter à persister dans la voie de révolte où les ont jetés les conseils trompeurs de quelques intrigants étrangers, qu'au contraire, il devait leur conseiller de se soumettre sans retard au gouvernement légitime de la S. Porte; que l'Angleterre ne consentira jamais à ce que l'île de Crète soit soustraite à la domination de la S. Porte, et que, si les insurgés s'empressaient de mettre bas les armes et de faire leur soumission à leur légitime souverain, le Gouvernement Britannique pourrait invoquer la clémence de Sa Majesté

II
Ministère
de la Maison du Roi
et des
Relations extérieures.
Copie

82^a
Athènes, le $\frac{12}{24}$ Juillet, 1841.

Monsieur,

Les rapports successifs de la Légation
du Roi à Constantinople et du Consul de Sa
Majesté en Candie, ont porté à la connaissance
du Gouvernement Royal que S. E. l'Amiral
Tahir Pacha, commandant la force navale
Ottomane destinée à faire le blocus de cette
île, captura plusieurs petits bateaux grecs,
connus généralement sous le nom de Truchandix,
chargés les uns d'éponges et les autres d'huile
et de quelques denrées, et donna la chasse
à une goëlette grecque, dont il parvint à
arrêter le Capitaine et deux matelots.

Ces fonctionnaires m'annoncent que
S. E. l'Amiral, au lieu de faire relâcher
le Capitaine et les deux matelots, sujets du
Roi, dont la détention, sans qu'on pût leur
reprocher un crime, ne pouvait être

Monsieur

justifiée

Monsieur C. Musurus,

Ministre-Président de la Sublime Porte.

Y,

Y,

Y,

Vous annoncer que je viens de transmettre
à la Légation du Roi à Constantinople les
pétitions de quelques uns des patrons de
ces petits bâtimens, accompagnées d'autres
pièces officielles constatant leur innocence,
et vous prier d'écrire à Votre Gouvernement
qu'il veuille bien transmettre le plus tôt
possible à Son Amiral l'ordre d'expédier à
Constantinople les divers Treuhandires Grecs
qu'il a capturés et de remettre au Consul
du Roi les autres sujets Grecs qu'il tient
en prison et contre lesquels il ne serait
pas juste d'exercer une punition.

Agreër, Monsieur, la nouvelle assurance
de ma haute considération.

Signé/ A. Maurocordato.

justifiée, et d'ordonner que les Treuhandires,
leurs équipages et leurs chargemens fussent
conduits à Constantinople, afin que le
Tribunal des prises y fût légalement formé
et prononçât sur leur sort, S. E. l'Amiral,
m'annoncent-ils, retient les premiers
en prison, et prétend faire juger les autres
par un Tribunal. de sa composition sur
l'île même de Candie.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, que lorsque
la Sublime Porte a fait officiellement la
notification du blocus des côtes de l'île
de Crète aux Représentans des diverses Cours
à Constantinople, elle a eu soin d'ajouter
que les lois de blocus suivies chez toute
les nations seraient exécutées à l'égard des
navires marchands, s'ils étaient pris allant
ailleurs qu'aux échelles spécifiées dans sa
notification.

Aussi à peine le Ministre du Roi
à Constantinople eut-il connaissance des
faits signalés par le Consul de Sa Majesté
en Candie, qu'il s'empressa d'inviter
celui-ci à ne point reconnaître le Tribunal
irrégulièrement formé sur les lieux par
S. E. l'Amiral Tahir Pacha, et à réclamer
la mise en liberté immédiate du
Capitaine et des matelôts Grecs de la
Goëlette.

En portant, Monsieur, ces mêmes faits
à Votre connaissance, je croirais faire tort
à Vos lumières et à Votre expérience, si je
faisais plus que de relever les propres termes
de la notification de la Sublime Porte,
et par les quels elle a pris l'engagement
formel d'appliquer dans cette circonstance
les lois de blocus suivies chez toutes les
nations.

Je me bornerai par conséquent à
Vous

83a
Athènes, le $\frac{15}{27}$ Juillet, 1841.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de soumettre très respectueusement à Votre Altesse la copie ci-incluse d'une communication que j'ai reçue de M^r Marrocordatos relativement à plusieurs bateaux helléniques capturés par S. A. Tahir-Pacha, ainsi qu'à la détention du Capitaine et de deux matelots d'une goëlette hellénique.

Votre Altesse sera certainement étonnée de remarquer que, par cette communication, le Gouvernement hellénique, non content d'avoir agi de connivence à l'égard de l'envoi en Crète de nombreuses bandes armées, de munitions de guerre et de subsides de tout genre, s'avise aujourd'hui de manifester sa sollicitude en faveur des instruments des graves atteintes portées au Droit des gens; et il ne serait pas hors de propos d'observer à cette occasion au Gouvernement hellénique qu'il aurait été plus sincère et dans ses rapports de paix avec l'Empire Ottoman et dans la sollicitude qu'il doit vouer au repos et au véritable bonheur de ses sujets, si, au lieu d'encourager par une intervention de

À Son Altesse

Monseigneur Rifaat-Pacha,

Ministre Secrétaire d'Etat des affaires étrangères,

Le^a

Le^a

Le^a

II
Prèce est d'autant moins en droit d'avancer une telle prétention qu'elle ne peut pas invoquer en sa faveur l'existence d'un traité réglant la juridiction criminelle.

Telles sont, Monseigneur, les observations que je prends la liberté de soumettre dans cette occurrence à la haute sagesse de Votre Altesse; et comme je suis dans la parfaite ignorance des circonstances qui ont accompagné les faits signalés par le Gouvernement hellénique, je dus m'abstenir de répondre à la communication de M^r. Marrocor-datos, en attendant les ordres dont Votre Altesse daignera m'honorer à cet égard.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,
de Votre Altesse



le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur
C. Musuzup

cette nature les mouvements hostiles organisés ouvertement en Grèce, il avait eu soin d'en prévenir la réalisation, soit en adoptant à cet effet des mesures rigoureuses, soit du moins en proclamant à ses sujets qu'il refuserait sa protection à ceux d'entre eux qui auraient été pris dans l'acte de violer les devoirs de la neutralité.

Le Gouvernement hellénique, en contestant à S. A. Tahir-Pacha le droit de former le Tribunal destiné à prononcer sur le sort des navires capturés, semble appuyer sa prétention sur la déclaration contenue dans la notification de la Sublime Porte, que les lois de blocus suivies chez toutes les nations seraient exécutées à l'égard des navires marchands, s'ils étaient pris ailleurs qu'aux échelles spécifiées dans la dite notification. Or, il est évident que S. A. Tahir-Pacha, en s'abstenant de disposer d'une prise avant l'émanation de la sentence judiciaire, a déjà satisfait aux lois de blocus suivies chez les autres nations. Quant à la question de savoir en quel endroit et si c'est par la Sublime

Porte ou par S. A. Tahir-Pacha que doit être institué le Tribunal des prises, question concernant une simple formalité qui varie chez les différents États, elle ne saurait pas entrer dans la catégorie des principes généraux proclamés dans la notification de la Sublime Porte. Ainsi, pour couper court aux arguties du Gouvernement hellénique, il suffirait de lui déclarer que, d'après le Droit maritime en vigueur dans l'Empire Ottoman, la formation des Tribunaux des prises appartient exclusivement au Grand Amiral qui est à la fois le Commandant Suprême et le Ministre de la Marine.

¶ Pour ce qui est de la prétention de remettre immédiatement au Consul hellénique en Candie le Capitaine et les deux matelots détenus par S. A. Tahir-Pacha, il serait aisé d'en prouver l'extravagance et le manque de tout fondement, en observant au Gouvernement hellénique que ce n'est point à celui-ci, mais aux autorités compétentes de la Sublime Porte qu'il appartient de connaître de la culpabilité ou de l'innocence des dits individus saisis en flagrant délit, et que la